

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux et le 14 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nathalie CAMI, Nicole DEDEBAT, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Caroline FERRER, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Corinne LAYE, Annie LE PAPE, Catherine LOUIT, Jean-Pierre MICHAS, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Laurent POMERY, Nicolas REY-BETHBEDER, Laurence ROUSSEL, Simon SANCHEZ, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Pascal VALIERE.

**Procuration :** Madame Carole GAUDEZ à Madame Arlette GRANGE.

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour : 29
En exercice : 29	Contre : 0
Qui ont pris part à la délibération : 28 + 1	Abstention : 0

**Date de la convocation :** 08 mars 2022.

**Date d'affichage :** 08 mars 2022.

### Délibération n°22 x 19

#### **Débat d'Orientation Budgétaire 2022 à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport doit être présenté au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir examiner les orientations budgétaires pour 2022.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a donc lieu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 ;

## DECIDE

### Article 1

De prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2022 dans les termes présentés en annexe.

### Article 2

De prendre acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires pour 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

***Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,  
Serge DEUILHÉ**



*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le 15/03/2022

ID : 031-213104995-20220314-22X19-BF



# Rapport d'orientations budgétaires 2022



Le Cadre Réglementaire.....	3
1) Le contexte national .....	4
1.1) Zone euro : une croissance en nette reprise.....	4
1.2) L'environnement macro-économique en France.....	4
1.2.1) Une reprise de la croissance sous contraintes .....	4
1.2.2) Une inflation en accélération .....	5
1.3) Le contexte général : législatif, financier, territorial.....	6
1.3.1) Concours financiers de l'Etat.....	6
1.3.2) La poursuite de la réforme de la Taxe d'Habitation.....	7
1.3.3) La réforme des indicateurs financiers .....	8
2) Les orientations budgétaires.....	9
2.1) Contexte local.....	9
2.1.1) Fiscalité .....	9
2.1.2) Attribution de compensation .....	11
2.2) Rétrospective.....	11
2.2.1) Dépenses de fonctionnement.....	13
2.2.2) Recettes de fonctionnement.....	16
2.2.3) L'investissement en 2021 .....	18
2.2.1) Endettement.....	20
3) La poursuite des projets dans une prospective financière maîtrisée .....	21
3.1) Le maintien d'une politique en faveur des plus fragiles en période de crise sanitaire .....	21
3.1.1) Une communication régulière sur les évolutions liées à la COVID19 .....	21
3.1.3) Une solidarité envers les plus fragiles .....	22
3.2) Le budget 2022.....	24
3.2.1) Les orientations budgétaires de la ville .....	24
3.2.2) Le budget de fonctionnement 2022 .....	25
3.3) Les grands projets d'investissement.....	37
3.3.1) Le Musée .....	37
3.3.2) Le projet de territoire.....	38
3.3.3) La voirie .....	40
3.3.4) Des projets pour chaque secteur .....	41
3.4) Le financement de l'investissement .....	42
<b>Synthèse.....</b>	<b>44</b>



## Le Cadre Réglementaire

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget des collectivités territoriales et importante dans le cycle budgétaire annuel.

Si les actions des collectivités sont principalement conditionnées par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire sera rythmé par la prise de nombreuses décisions. Ce rapport constitue ainsi la première étape de ce cycle.

Le contenu du rapport précisé par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend à la fois les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce dernier.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et il fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

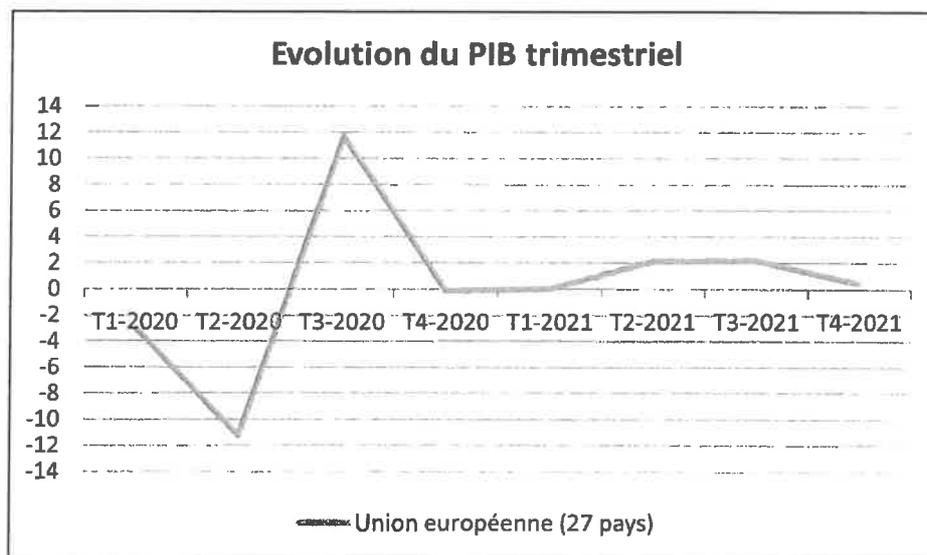
Le débat qui permettra d'expliquer à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements pluriannuels aura pour but de préciser à la fois les priorités du budget primitif ainsi que l'évolution de la situation financière de la collectivité.

## 1) Le contexte national

### 1.1) Zone euro : une croissance en nette reprise

Après une croissance en dents de scie en 2020 en raison du COVID-19, l'année 2021 marque le démarrage de la croissance en zone euro mais de manière plus tardive par exemple qu'aux Etats-Unis.

La croissance a connu un rythme soutenu au 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> trimestre de cette année finissant sur une croissance plus faible au dernier trimestre.



La Banque centrale européenne (BCE) prévoit une croissance de la zone euro de 5,3 % en 2021 (après -6,5% en 2020).

Pour 2022, la BCE a abaissé sa prévision de croissance du PIB de la zone euro à 4,2 % tout en la relevant à 2,9% pour 2023 et 1,6 % en 2024 (bulletin économique de la BCE n° 8/2021).

### 1.2) L'environnement macro-économique en France

#### 1.2.1) Une reprise de la croissance sous contraintes

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par le COVID-19, la levée des restrictions sanitaires à partir du 2<sup>ième</sup> trimestre 2021 accompagnée par la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité.

Au quatrième trimestre 2021, l'économie française a poursuivi sa reprise, dépassant d'environ 1 % son niveau de la fin 2019. En moyenne annuelle, le PIB français a rebondi de 7 % en 2021 (après -8 % en 2020), avec un premier semestre affecté par les restrictions sanitaires puis une vive progression notamment en milieu d'année.

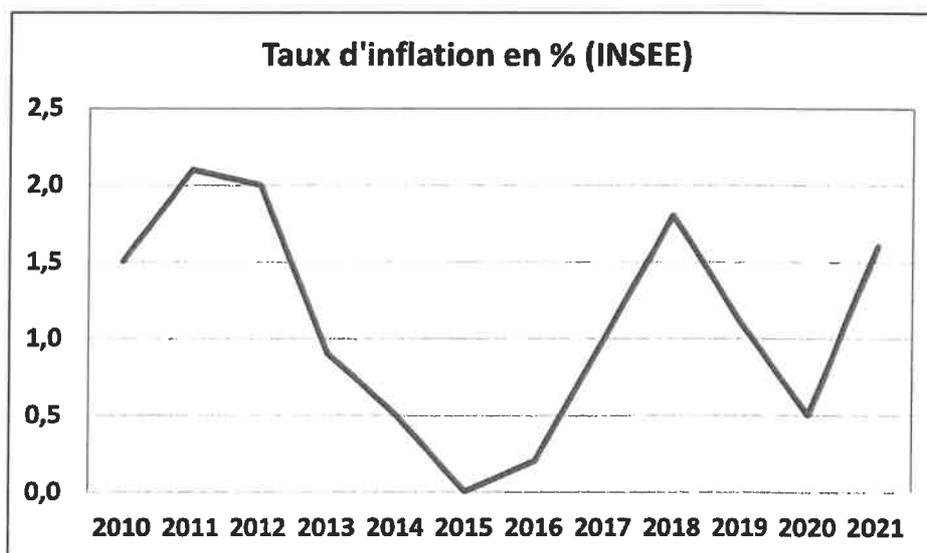
Le début d'année 2022 est marqué tout à la fois par une nouvelle vague épidémique (Omicron) et une nouvelle hausse des cours du pétrole, dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes.

Au premier trimestre, l'activité économique française continuerait de progresser mais en ralentissant (+0,3 % prévu, après +0,7 % au quatrième trimestre 2021), avant d'accélérer au deuxième trimestre (+0,6 % prévu).

L'acquis de croissance à mi-année s'élèverait à +3,2 % (Point de conjoncture du 8 février 2022 de l'INSEE).

### 1.2.2) Une inflation en accélération

Après 1,1 % en 2019 et 0,50 % en 2020, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 1,6 % en moyenne en 2021. La hausse de l'inflation résulte, d'une part, d'un rebond des prix de l'énergie et des produits manufacturés et, d'autre part, d'une accélération des prix des services. En revanche, le ralentissement des prix de l'alimentation et du tabac limite la hausse d'ensemble.



Sous l'hypothèse d'un cours du Brent à 90 \$ le baril jusqu'à l'horizon de prévision (juin 2022), l'inflation pourrait se situer au cours des prochains mois entre 3 % et 3,5 % en glissement annuel, même si les mesures de « bouclier tarifaire » contiendraient significativement sa progression (Point de conjoncture du 8 février 2022 de l'INSEE).

### 1.3) Le contexte général : législatif, financier, territorial

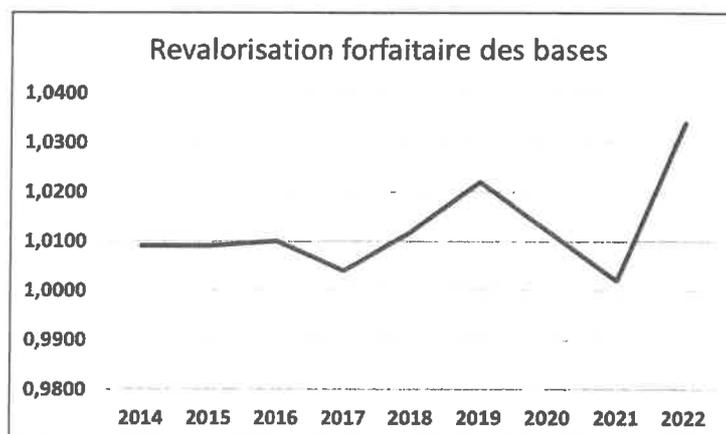
La loi de finances initiale n° 2021-1900 pour 2021 a été promulguée le 30 décembre 2021.

Cette loi contient des mesures concernant notamment l'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, la fiscalité locale et une réforme a minima des indicateurs financiers.

#### QUELQUES INDICATEURS SUR LE PLAN NATIONAL

- Le déficit public devrait atteindre 8,2 % du PIB en 2021. La loi de finances prévoit une baisse de ce déficit à 5 % du PIB ;
- La dette s'élève à 116,3 % du PIB selon les informations rapides de l'INSEE du 17 décembre 2021. Le gouvernement prévoit pour 2022 que la dette atteigne 113,5 % du PIB ;
- La croissance retenue par le gouvernement pour cette année serait de +4 %.

Depuis la loi de finances 2017, l'indice retenu pour la revalorisation forfaitaire des bases est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté en novembre. Pour 2022, ce coefficient s'établit donc à +3,4% (de novembre 2020 à novembre 2021).



#### 1.3.1) Concours financiers de l'Etat

Après trois années de baisse nette de l'ordre de 9,3 Millions d'euros et quatre années de stabilisation de 2018 à 2021 au plan national, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements et du bloc communal est quasi-maintenue en 2022 à hauteur de 26,798 Milliards d'euros (hausse de 0,15% par rapport à celle de 2021). Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal, en faveur des collectivités les plus fragiles.

Le PLF 2022 prévoit une hausse de la péréquation de 190 Millions d'euros (contre 180 millions en 2021), avec une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) de 95 Millions d'euros chacune. Le gouvernement propose, pour la quatrième année consécutive, de faire peser la hausse de la péréquation en totalité au sein de la DGF. De la même manière qu'entre 2018 et 2021, cela viendra accentuer les baisses

individuelles de dotation pour les communes, malgré la stabilité globale de l'enveloppe de la DGF.

Le 8 février dernier, pour la DSR, le Comité des Finances Locales (CFL) a décidé de répartir l'enveloppe supplémentaire de 95 millions d'euros à hauteur de 90%, à égalité entre les parts "bourg-centre" (45%) et "cible" (45%). Le reste (10%) bénéficie à la part "péréquation". Cette clé de partage est identique à celle de l'an dernier.

Le CFL n'a pas modifié le choix fait par le Parlement de geler la Dotations Nationale de Péréquation (DNP).

Vous trouverez ci-dessous, l'évolution de ces dotations pour la commune de 2017 à 2021 :

En €	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations forfaitaire	960 942	975 546	991 044	999 042	1 003 863
Dotations de péréquation (DSR / DNP)	1 045 578	1 128 494	1 151 502	1 191 350	1 359 962
Dotations de Solidarité Rurale (DSR)	771 142	835 992	867 340	916 530	1 032 089
Dotation de solidarité rurale bourg centre	463 864	497 017	518 323	533 815	614 506
Dotation de solidarité rurale péréquation	140 299	148 674	150 274	151 866	157 896
Dotation de solidarité rurale cible	166 978	190 301	198 743	230 849	259 687
Dotations Nationale de Péréquation (DNP)	274 437	292 502	284 162	274 820	327 873
Dotation nationale de péréquation part principale	243 268	261 116	252 230	241 286	289 370
Dotation nationale de péréquation part majoration	31 169	31 386	31 932	33 534	38 503
<b>Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</b>	<b>2 006 520</b>	<b>2 104 040</b>	<b>2 142 546</b>	<b>2 190 392</b>	<b>2 363 826</b>

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) correspond au remboursement aux collectivités d'une partie de la TVA (taux en vigueur : 16,404%) de leurs investissements (et depuis 2016 de leurs dépenses d'entretien des équipements).

L'automatisation du FCTVA avait été votée en loi de finances 2018 pour une mise en œuvre prévue en 2019 qui a déjà été repoussée deux fois. L'article 251 de la loi de finances a planifié la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021.

Pour 2022, c'est au tour des collectivités déclarant les dépenses éligibles de l'année N-1 et en 2023, l'ensemble des collectivités sera concerné (s'ajoutent celles déclarant les dépenses de l'année N-2).

L'arrêté du 17 décembre 2021 fixe la liste des comptes éligibles à la procédure automatisé. Le gouvernement a réintégré les documents d'urbanisme dans l'assiette du FCTVA.

### 1.3.2) La poursuite de la réforme de la Taxe d'Habitation

Depuis 2020, 80% des ménages ne sont plus redevables de la TH. En 2021, les 20 % des ménages les plus aisés verront leur TH diminuer d'un tiers. Elle sera supprimée pour tous les ménages en 2023.

Par contre, la TH sur les résidences secondaires est maintenue.

De plus, l'article n° 41 de la loi de finances 2022 stipule que les rôles supplémentaires de TH des résidences principales relatifs à l'exercice 2020, émis jusqu'au 15 novembre 2021, vont être intégrés dans le montant des bases TH de référence 2020 pour le calcul du montant à compenser ou écrêter aux communes dans le cadre de la réforme TH. Un ajustement du coefficient correcteur sera donc opéré en fonction.

Par ailleurs, le calcul ne prend plus en compte la moyenne des rôles supplémentaires de TFPB perçus par le département de 2018 à 2020.

### 1.3.3) La réforme des indicateurs financiers

La loi de finances pour 2022, au sein de l'article 194, poursuit la réforme des indicateurs financiers entamée en 2021. L'an dernier, l'article 252 de la loi de finances avait tiré les conséquences de la réforme de la fiscalité locale : la suppression de la TH sur les résidences principales, mais également la réduction par deux des valeurs locatives des locaux industriels.

Une réforme plus en profondeur est désormais retenue pour prendre en compte les recettes effectives perçues par les collectivités locales. Ces indicateurs s'appuyant sur des données financières N-1, la première année de prise en compte du nouveau panier fiscal sera 2022.

La mise en œuvre des nouveaux calculs se fera donc dès les attributions des dotations de l'exercice 2022, avec une prise en compte échelonnée (mécanisme de lissage jusqu'en 2028 pour la prise en compte des nouveaux indicateurs) selon les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

- La réforme du calcul du potentiel fiscal des communes

Cet indicateur est utilisé pour le calcul des dotations de péréquation (DSR - dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation – DNP).

Son périmètre est élargi et intègre des ressources complémentaires comme la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux et la taxe locale sur la publicité extérieure.

Ces nouvelles recettes sont soit facultatives comme la taxe locale sur la publicité extérieure soit indépendantes de la politique fiscale de la commune comme la taxe sur les pylônes et la taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux. On compare des territoires n'ayant pas des situations identiques.

- La réforme du calcul de l'effort fiscal des communes

Cet indicateur est surtout utilisé dans le calcul de la dotation nationale de péréquation (DNP).

Cette réforme simplifie également le calcul de l'effort fiscal afin de ne plus prendre en compte que la pression fiscale exercée par la commune, en excluant celle exercée par l'EPCI à fiscalité propre sur le territoire de la commune.

On passe ainsi d'une logique de pression fiscale exercée sur le territoire d'une commune à une logique de produit perçu sur son seul territoire.

## 2) Les orientations budgétaires

### 2.1) Contexte local

#### 2.1.1) Fiscalité

Depuis 2016, soucieuse de contenir une pression fiscale stable pour les administrés, la commune de Saint-Lys n'augmentera pas les taux d'impositions en 2022.

### Éléments de fiscalité directe locale (données 2020 - Strate 5 000 à 10 000 habitants - Source DGFIP)

<b>Bases nettes imposées au profit de la commune</b>			
Taxe	En millier d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (dont logements vacants)	12 322	1 281	1 410
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 848	816	1 327
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46	5	18

<b>Taux</b>		
Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation (dont logements vacants)	17,72%	15,22%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,45%	20,88%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	125,32%	52,19%

<b>Produits des impôts locaux</b>			
Taxe	En millier d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (dont logements vacants)	2 183	227	215
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 991	207	277
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57	6	9

Ces éléments comparatifs mettent clairement en évidence deux points importants de la fiscalité locale de la commune, comparées à la moyenne de la strate :

- des bases fiscales (valeurs locatives) sous-évaluées ;
- des taux d'impositions plus élevés que la moyenne de la même strate.

Ci-dessous un état comparatif des taux d'imposition en 2020 par des communes proches, à la population assez comparable (données DGFIP) :

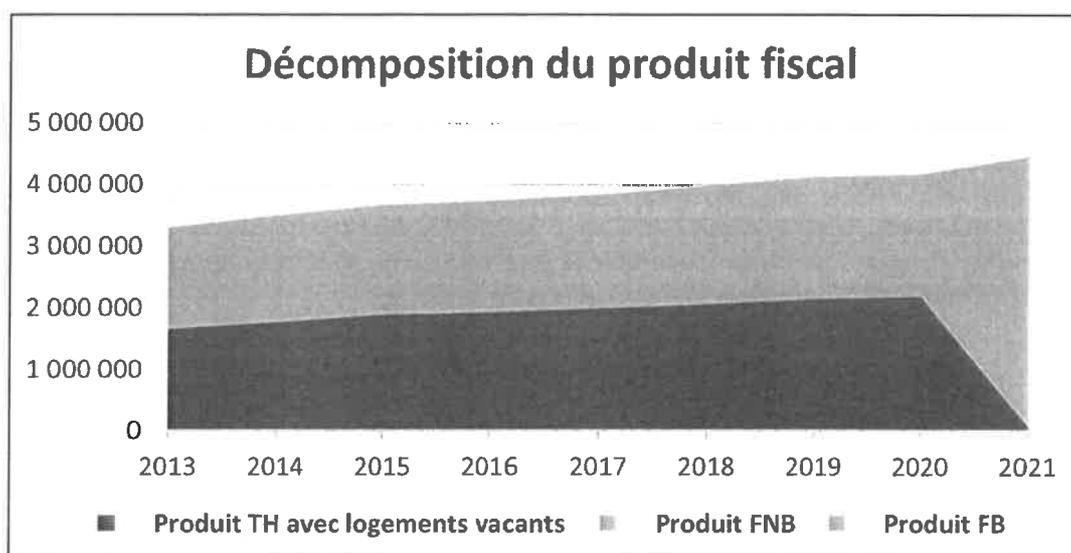
Communes	La Salvetat-Saint-Gilles	Seysses	Léguévin	Saint-Lys	Fonsorbes	Taux moyen de la strate	Taux moyen de la strate
Population 2020	8 513	9 174	9 444	9 621	12 015	5 000 - 10 000	10 000 - 20 000
Taxe d'habitation	17,94%	14,73%	14,09%	17,72%	19,25%	15,20%	16,68%
Taxe foncière bâti	24,63%	20,50%	16,23%	25,45%	33,70%	20,88%	22,56%
Taxe foncière non bâti	159,00%	114,48%	139,22%	125,32%	157,74%	52,19%	53,13%

L'état 1288 M de 2021 détaille les recettes fiscales de la commune et du Muretain Agglo perçues sur le territoire de Saint-Lys. Cet état est élaboré par le centre des finances publiques. Il présente les évolutions des recettes des trois taxes TH / TFB / TFNB :

En €	2017	2018	2019	2020	2021
Produit TH avec logements vacants	1 988 812	2 056 764	2 138 211	2 183 078	62 860
Produit FB	1 790 574	1 870 136	1 936 225	1 936 225	4 340 238
Produit FNB	55 114	54 994	56 681	56 681	57 874
Produit 3 Taxes ménages	3 834 500	3 981 894	4 131 117	4 175 984	4 460 972
Evolution en %	2,58%	3,84%	3,75%	1,09%	6,82%

Depuis 2013, les augmentations des bases fiscales et les variations des taux expliquent la progression constante des recettes fiscales. Depuis 2016, elles progressent uniquement grâce à la revalorisation forfaitaire des bases appliquée pour toutes les communes par l'Etat et à l'arrivée de nouveaux habitants.

En effet, depuis cette date, la commune n'a pas augmenté ses taux. Cette volonté politique est maintenue en 2022.



## 2.1.2) Attribution de compensation

Les attributions de compensation versées au Muretain Agglo se sont élevées à :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>AC à verser</b>	765 596,50	756 792,50	758 000,00	729 953,00	757 154,00	619 735,00
<b>DSC exceptionnelle encaissée</b>	365 035,19	0,00	0,00	0,00	49 132,00	49 913,00

Pour 2021, cette AC est définitive. Elle prend en compte la restitution des compétences au titre du service à table, des ATSEM et de l'entretien ménager et du pluvial. La restitution de l'annuité d'une partie des emprunts voirie du Muretain Agglo d'un montant de 134 912 € explique en grande partie la forte réduction de cette AC. En contre-partie à la restitution de cette annuité, le Muretain Agglo a demandé le remboursement d'une partie des emprunts voirie pour un montant de 758 487 €. Cette opération a été actée lors du conseil municipal du 22 novembre 2021 pour un montant total de 1 390 474 € (financement à hauteur d'un million par emprunt).

## 2.2) Rétrospective

Le tableau ci-dessous présente les résultats provisoires de l'exercice 2021 :

Données provisoires	Fonctionnement	Investissement	Cumul des deux sections
<b>Résultat reporté au 1er janvier 2021</b>	3 780 652,74	-1 018 910,03	2 761 742,71
<b>Résultat de l'année 2021</b>	786 279,53	1 013 995,87	1 800 275,40
<b>Résultat cumulé au 31 décembre 2021</b>	4 566 932,27	-4 914,16	4 562 018,11

Plus que les résultats comptables qui regroupent des opérations réelles et budgétaires, ce sont les différentes épargnes qui présentent la santé financière d'une collectivité.

Charges							
Chapitres	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 (provisoire)	Ecart par rapport au CA 2020 en €	Ecart par rapport au CA 2020 en %
011 Charges à caractère général	1 189 376,22	1 471 888,62	1 587 652,65	1 472 882,44	1 615 130,71	142 248,27	9,66%
012 Charges de personnel	2 378 642,81	2 718 649,69	3 086 398,17	3 174 144,07	3 369 137,39	194 993,32	6,14%
014 Atténuation de produits	759 497,50	763 408,00	734 943,00	809 139,12	702 205,61	-106 933,51	-13,22%
65 Autres charges de gestion courante	946 614,38	944 041,75	890 090,08	914 413,35	945 818,48	31 405,13	3,43%
66 Charges financières	275 014,85	248 093,33	224 408,53	216 918,57	201 878,71	-15 039,86	-6,93%
67 Charges exceptionnelles larges	7 225,86	21 433,00	27 815,30	83 076,95	473 988,77	390 911,82	470,54%
<b>Total dépenses</b>	<b>5 556 371,62</b>	<b>6 167 514,39</b>	<b>6 551 307,73</b>	<b>6 670 574,50</b>	<b>7 308 159,67</b>	<b>637 585,17</b>	<b>9,56%</b>

Recettes							
Chapitres	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 (provisoire)	Ecart par rapport au CA 2020 en €	Ecart par rapport au CA 2020 en %
013 Atténuation de charges	61 963,89	109 648,07	89 508,40	183 471,46	231 373,07	47 901,61	26,11%
70 Produits des services	192 694,88	224 987,15	281 496,71	171 219,29	194 559,39	23 340,10	13,63%
73 Impôts et taxes	4 179 696,70	4 366 431,50	4 551 136,01	4 663 421,71	5 153 690,03	490 268,32	10,51%
74 Participations	2 163 904,17	2 395 102,77	2 434 458,15	2 508 796,56	2 570 129,95	61 333,39	2,44%
75 Autres produits de gestion courante	260 011,47	269 780,29	227 948,64	229 384,88	228 466,95	-917,93	-0,40%
77 Produits exceptionnels larges	89 357,15	24 085,94	83 548,05	193 169,62	54 079,91	-139 089,71	-72,00%
<b>Total recettes</b>	<b>6 947 628,26</b>	<b>7 390 035,72</b>	<b>7 668 095,96</b>	<b>7 949 463,52</b>	<b>8 432 299,30</b>	<b>482 835,78</b>	<b>6,07%</b>

Epargne de gestion :	1 666 271,49	1 470 614,66	1 341 196,76	1 495 807,59	1 326 018,34	-169 789,25	-11,35%
- Charges d'intérêt	275 014,85	248 093,33	224 408,53	216 918,57	201 878,71	-15 039,86	-6,93%
= Epargne brute :	1 391 256,64	1 222 521,33	1 116 788,23	1 278 889,02	1 124 139,63	-154 749,39	-12,10%
- Capital des emprunts remboursés	649 340,58	545 773,17	498 171,64	569 391,36	633 605,97	64 214,61	11,28%
= Epargne nette :	741 916,06	676 748,16	618 616,59	709 497,66	490 533,66	-218 964,00	-30,86%

En-cours de la dette au 31 décembre :	7 170 952,64	6 627 570,85	6 928 977,06	7 389 585,70	7 755 979,73	366 394	4,96%
Solvabilité ou capacité de désendettement (KRD/Epargne Brute : en années)	5,2	5,4	6,2	5,8	6,9	1,1	19,41%

*Epargne de gestion (ou CAF de gestion) : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.*

*Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement - charges financières*

*Epargne nette (ou autofinancement net) : épargne brute - capital de la dette*

*Données financières sous réserve d'éventuelles modifications de balances avec la trésorerie.*

La lecture de ce tableau met en évidence une consolidation de la santé financière de Saint-Lys.

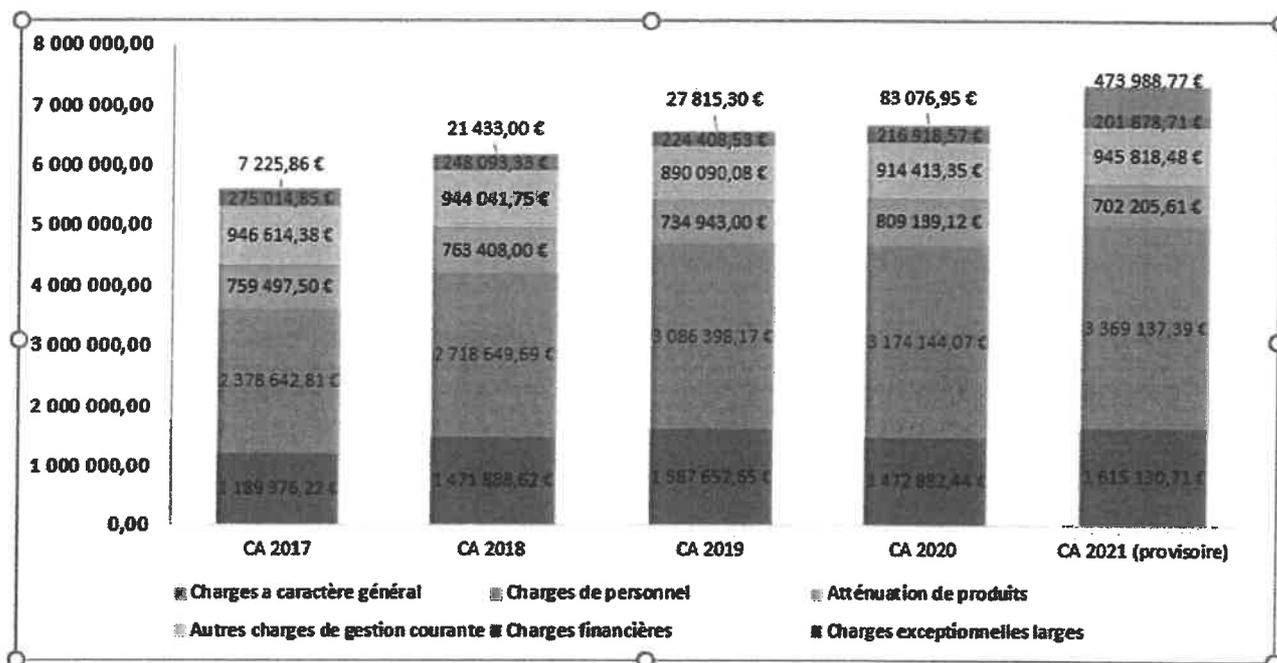
En effet, en 2017, si les épargnes sont en diminution de l'ordre de 300 000 €, c'est essentiellement dû au non renouvellement du versement de la dotation de solidarité communautaire exceptionnelle versée par le Muretain Agglo qui s'élevait à 365 039 € en 2016.

En 2021, l'épargne nette reste largement positive pour atteindre 490 533,66 € malgré le versement en dépenses exceptionnelles de 441 472,98 € d'excédent d'exploitation du budget annexe de l'assainissement au Muretain Agglo.

07/03/2022

### 2.2.1) Dépenses de fonctionnement

CA	Charges à caractère général	Charges de personnel	Atténuation de produits	Autres charges de gestion courante	Charges financières	Charges exceptionnelles larges	TOTAL
CA 2017	1 189 376,22	2 378 642,81	759 497,50	946 614,38	275 014,85	7 225,86	5 556 371,62
CA 2018	1 471 888,62	2 718 649,69	763 408,00	944 041,75	248 093,33	21 433,00	6 167 514,39
CA 2019	1 587 652,65	3 086 398,17	734 943,00	890 090,08	224 408,53	27 815,30	6 551 307,73
CA 2020	1 472 882,44	3 174 144,07	809 139,12	914 413,35	216 918,57	83 076,95	6 670 574,50
CA 2021 (provisoire)	1 615 130,71	3 369 137,39	702 205,61	945 818,48	201 878,71	473 988,77	7 308 159,67



#### Charges à caractère général

En 2021, les charges à caractère général ont progressé à hauteur de +142,3 K€ (+9,66%) par rapport à 2020, mais restent en cohérence par rapport à 2019.

La principale cause provient de la reprise normale d'activité des services après la pandémie liée au COVID19 qui a engendré notamment une fermeture temporaire des écoles, l'arrêt de la politique culturelle et festive, un fort ralentissement des déplacements scolaires, des retards dans la réalisation des travaux du SDEHG et un moindre recours aux fournitures de petit équipement.

Dans le même temps, la mairie a continué d'entretenir le patrimoine communal.

07/03/2022

## Charges de personnel

Au 31 décembre 2021, la commune de St Lys compte 79,13 ETP.

	ETP au 31/12/2019	ETP au 31/12/2020	ETP au 31/12/2021
Contractuels	11,4	10,4	8,5
Titulaires	63,07	66,21	70,63
	<b>74,47</b>	<b>76,61</b>	<b>79,13</b>

L'évolution des effectifs au 31 décembre par service :

Mairie	Pôle culturel	PM	Restaurant communal	Vie scolaire	Sport	Services techniques	Services administratifs	Centre social	Total
2019	4	4	2,56	0,57	1	26,91	31,87	3,56	74,47
2020	5	5	1	0,57	1	29,91	30,87	3,26	76,61
2021	4,5	5	1,86	0,57	1	28,91	33,93	3,36	79,13

La présentation sous forme de coût net salarial est présenté ci-dessous :

Chapitres	2017	2018	2019	2020	2021 (provisoire)	Variation 2021/2020 en €	Variation 2021/2020 en %
012 Charges de personnel (dépenses)	2 378 643,00	2 718 649,69	3 086 398,17	3 174 144,07	3 369 137,39	194 993,32	6,14%
013 Atténuations de charges (recettes)	61 964,00	109 648,07	89 508,40	183 471,46	231 373,07	47 901,61	26,11%
Coût net annuel	2 316 679,00	2 609 001,62	2 996 889,77	2 990 672,61	3 137 764,32	147 091,71	4,92%

En 2021, le coût net des charges de personnel est en progression par rapport à 2020 (+4,92%) en lien avec l'effet année des pleines de recrutements de 2020 et de 2021 (renforcement de la direction générale, des ST, du service juridique et de l'ADS).

Les principales variations s'expliquent également par un renforcement des services ainsi que des facteurs nationaux :

- Des remplacements et des renforts pour les services ainsi que l'effet en année pleine des créations de poste 2021 (renforcement de la direction générale et des services) ;
- Enfin, s'ajoute l'effet GVT et la progression de certaines cotisations salariales.

07/03/2022

Envoyé en préfecture le 15/03/2022  
Reçu en préfecture le 15/03/2022  
Affiché le 15/03/2022  
ID : 031-213104995-20220314-22X19-BF



### Atténuation de produits

Le chapitre 014 comptabilise principalement le montant annuel versé au Muretain Agglo au titre des équilibres financiers liés aux transferts successifs de compétences.

En 2021, ce chapitre connaît une nette réduction de 106,9 K€ (-13,22%) principalement en raison de la restitution de l'annuité d'une partie des emprunts voirie du Muretain Agglo faisant l'objet d'un remboursement par la Ville en AC d'investissement.

### Autres charges de gestion courante

En 2021, ce poste augmente de 3,43% (+31,4 K€) en raison notamment de 7,5 K€ de créances éteintes suite à la liquidation judiciaire d'un créancier de la Ville et de l'ajustement annuel de la subvention du CCAS.

### Charges financières

La diminution de la charge financière pour la commune s'explique par un vieillissement de la dette entraînant mécaniquement une baisse des intérêts (capital restant dû en diminution). L'emprunt de 1 000 000 € contracté en 2021 pour le remboursement du droit de tirage voirie à crédit de 2011 à 2020 générera une annuité à compter de février 2022 (taux fixe de 0,45%).

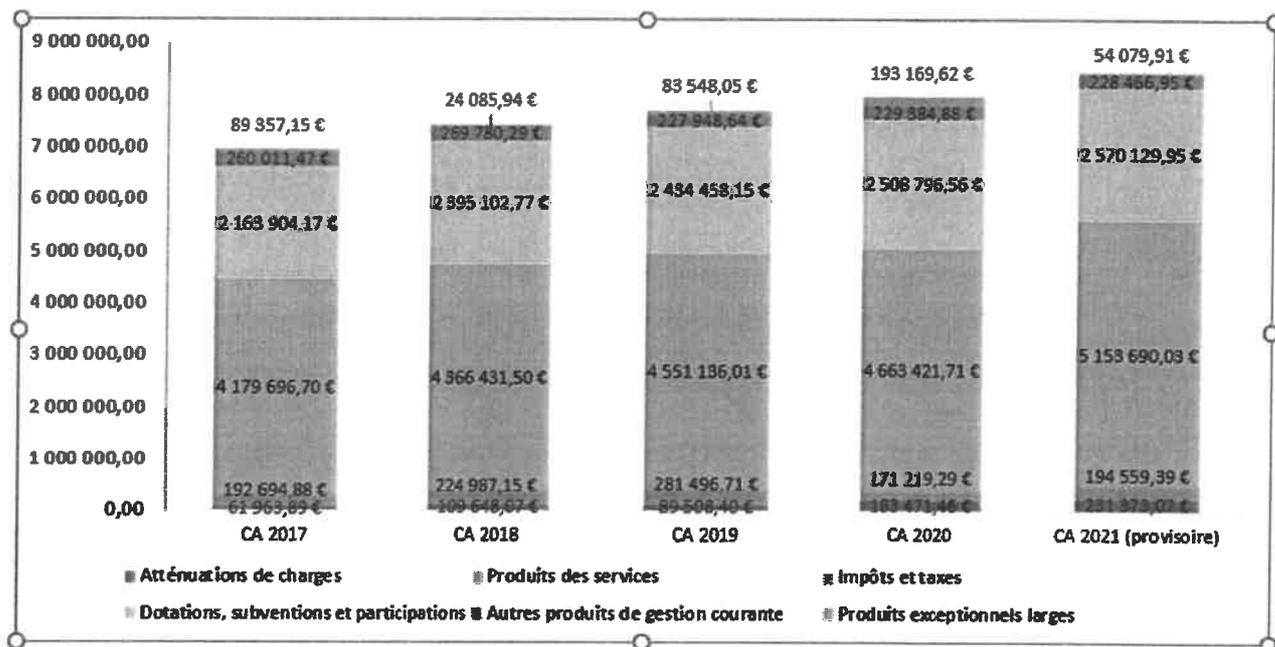
La part des intérêts en 2021 sur les dépenses totales (hors opération d'ordre) est de 2,76% contre 3,25% en 2020.

### Charges exceptionnelles larges

Elles comprennent les dépenses des comptes 66 (hors dette) et 67. Elles passent de 83 076,95 € en 2020 à 472 628,77 € en 2021 en raison principalement du versement des excédents d'exploitation du budget annexe d'assainissement au Muretain Agglo.

## 2.2.2) Recettes de fonctionnement

CA	Atténuations de charges	Produits des services	Impôts et taxes	Dotations, subventions et participations	Autres produits de gestion courante	Produits exceptionnels larges	TOTAL
CA 2017	61 963,89	192 694,88	4 179 696,70	2 163 904,17	260 011,47	89 357,15	6 947 628,26
CA 2018	109 648,07	224 987,15	4 366 431,50	2 395 102,77	269 780,29	24 085,94	7 390 035,72
CA 2019	89 508,40	281 496,71	4 551 136,01	2 434 458,15	227 948,64	83 548,05	7 668 095,96
CA 2020	183 471,46	171 219,29	4 663 421,71	2 508 796,56	229 384,88	193 169,62	7 949 463,52
CA 2021 (provisoire)	231 373,07	194 559,39	5 153 690,03	2 570 129,95	228 466,95	54 079,91	8 432 299,30



## Atténuation de charges

Ce chapitre regroupe les remboursements sur du personnel absent. Le corrolaire de ce chapitre en dépenses est le 012 traité ci-dessus (cf. charges de personnel).

## Produits des services

En 2021, ce poste progresse à hauteur de 13,63% (+23,3 K€) notamment en raison de la nouvelle répartition des frais de personnel affectés au budget de l'assainissement suite de la signature de la nouvelle convention de délégation avec le Muretain Agglo le 14 avril 2021.

## Impôts et taxes

En 2021, ce poste progresse de 490,3 K€ en raison de l'évolution des produits de taxes foncières et de ceux de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

07/03/2022

## Dotations subventions et participations

Articles	Désignation	2019	2020	2021 (provisoire)	Variation 2021/2020 en €	Variation 2021/2020 en %
7411	Dotation forfaitaire	991 044,00	999 042,00	1 003 863,00	4 821,00	0,48%
74121	Dotation de solidarité rurale	867 340,00	916 530,00	1 032 089,00	115 559,00	12,61%
74127	Dotation nationale de péréquation	284 162,00	274 820,00	327 873,00	53 053,00	19,30%
744	FCTVA	8 372,72	1 878,12	13 945,98	12 067,86	642,55%
7461	DGD	0,00	3 900,00	15 250,00	11 350,00	291,03%
74718	Autres	4 439,92	6 806,97	10 531,11	3 724,14	54,71%
7472	Régions	1 503,00	0,00	0,00	0,00	
7473	Départements	1 732,00	7 112,00	5 762,00	-1 350,00	-18,98%
74748	Autres communes	73 508,79	74 550,26	107 206,65	32 656,39	43,80%
7478	Autres organismes	32 724,02	20 720,51	20 720,51	0,00	0,00%
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation	301,00	25,00	569,00	544,00	2176,00%
74834	Etat - compensation au titre des exonérations taxes foncières	11 536,00	11 661,00	13 064,00	1 403,00	12,03%
74835	Etat - compensation au titre des exonérations taxe d'habitation	131 439,00	148 809,00	0,00	-148 809,00	-100,00%
74838	Autres attributions de péréquation	2 095,70	2 095,70	2 095,70	0,00	0,00%
7484	Dotation de recensement	0,00	16 586,00	0,00	-16 586,00	-100,00%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	24 260,00	24 260,00	17 160,00	-7 100,00	-29,27%
Total du chapitre 74 Dotations, subventions et participations		2 434 458,15	2 508 796,56	2 570 129,95	61 333,39	2,44%

A partir de 2018, la dotation forfaitaire repart à la hausse suite à l'arrivée de nouveaux habitants. Pour 2022, elle devrait continuer à progresser en corrélation avec l'arrivée de 34 nouveaux habitants.

La dotation de solidarité rurale (bourg centre, fraction péréquation et fraction cible) continue de progresser fortement en 2021 à hauteur de 12,61% (contre 6,67 % en 2020), soit 115,56 K€ de plus.

En 2021, la dotation nationale de péréquation (part principale et part majoration) repart à la hausse de manière importante (+19,30%) après trois années successives de baisse.

L'Etat a versé une dotation globale de décentralisation au titre de la révision du PLU de 3 900 € en 2020 et de 15 250 € en 2021.

En 2020, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a versé, pour l'effacement de réseaux de télécommunication, 6 050 € avenue du Languedoc et Impasse Diquières et Boutet et 5 000 € en 2021 route de Muret.

La participation des communes au service de l'ADS progresse en raison de l'adhésion fin 2020 de Frouzins et de Saint-Clar de Rivière.

La compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxe d'habitation disparaît en raison de la réforme de la TH.

07/03/2022

Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des loyers de la commune.

Ce chapitre reste relativement stable et se décompose comme suit :

Articles	Designation	2018	2019	2020	2021 (provisoire)	Variation 2021/2020 en €	Variation 2021/2020 en %
752	Revenus des immeubles	239 372,38	227 947,82	229 382,83	228 465,34	-917,49	-0,40%
758	Produits divers de gestion courante	30 407,91	0,82	2,05	1,61	-0,44	-21,46%
<b>Total du chapitre 75 Autres produits de gestion courante</b>		<b>269 780,29</b>	<b>227 948,64</b>	<b>229 384,88</b>	<b>228 466,95</b>	<b>-917,93</b>	<b>-0,40%</b>

L'article 752 enregistre les loyers des bâtiments communaux. Le bail signé avec la DGFIP pour le logement de fonction de la trésorerie de Saint-Lys a été résilié au 15 juillet 2021 suite au nouveau déploiement national des services du trésor public. Celui pour les locaux devrait l'être au 31 mars 2022.

Produits exceptionnels

En 2020, ce poste enregistre principalement 127 156 € de reversement du Muretain Agglo sur la cession des deux derniers lots de la ZAE du Boutet et des indemnités de sinistre. En 2021, il a été comptabilisé 23,48 K€ de produits de cessions suite au vol du Nissan Cabstar du service technique et une écriture de régularisation de 38,8 K€ au titre de rattachements effectués à tort.

## 2.2.3) L'investissement en 2021

Plusieurs opérations font l'objet d'une programmation annuelle en autorisations de programme et crédits de paiement (AP / CP) :

- L'Escalys (opération n° 129)

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2015 à 2018 (réalisé)	Crédits de paiement 2019 (réalisé)	Crédits de paiement 2020 (réalisé)	Crédits de paiement 2021 (estimé)	Crédits de paiement 2022 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
<b>Centre Plurifonctionnel)</b>	<b>2 543 000</b>	445 702,53	1 666 469,02	281 150,27	146 704,07	2 974,11	2 543 000

Les montants sont TTC – 2015 : CP pour 76 769,28 € - 2016 : CP pour 61 308,48 € - 2017 : CP pour 10 393,20 € et 2018 : CP pour 297 231,57 € (Délibération n° 21 x 104 du 13 décembre 2021)

- Rénovation et extension des tribunes du Stade (opération n° 149)

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2019 (réalisé)	Crédits de paiement 2020 (réalisé)	Crédits de paiement 2021 (estimé)	Crédits de paiement 2022 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
Rénovation et extension des tribunes du stade	1 200 000 €	61 375,35 €	845 184,04 €	116 335,22 €	177 105,39 €	1 200 000 €

Les montants sont TTC

(Délibération n° 22 x 02 du 24 janvier 2022)

- Rénovation et extension du COSEC (opération n° 150)

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2020 (réalisé)	Crédits de paiement 2021 (estimé)	Crédits de paiement 2022 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
Travaux de rénovation et d'extension du COSEC	2 199 000 €	1 007 504,85 €	909 557,76 €	281 937,39 €	2 199 000 €

Les montants sont TTC

(Délibération n° 22 x 01 du 24 janvier 2022)

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 913 902,86 € soit un taux de réalisation de **50,33%** sur les seules opérations d'équipement (hors remboursement anticipé du droit de tirage Voirie au Muretain Agglo et restes à réaliser) et **77,13%** avec les restes à réaliser.

Les dépenses totales se décomposent comme suit :

Investissements	1 913 902,86 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	671 597,68 €
Remboursement du capital de la dette	633 605,97 €
PUP Hectare – lotissement Lamasquère / Souliguières	5 225,34 €
Opérations d'ordre	13 775,00 €

Les principaux investissements réalisés concernent :

- La réhabilitation de L'Escalys pour 146 704,07 € ;
- La rénovation et l'extension des tribunes du Stade pour 134 122,83 € comprenant les frais de maîtrise d'œuvre et les travaux ;
- La rénovation et l'extension du COSEC pour 985 470,14 € pour les travaux et les honoraires de maîtrise d'œuvre ;
- L'achat de la maison, 1 rue du Fort et de parcelles situées, route de Lamasquère, pour un total de 174 486,13 € ;

07/03/2022

- La reprise et la réalisation de réseaux pluvial, Place des Martyrs, l'extension du réseau électrique, 42 rue du 11 novembre 1918 et la viabilisation de la parcelle du SDIS pour 72 917,35 € ;
- Le matériel informatique dont la numérisation des écoles et les équipements des services (notamment le logiciel d'urbanisme avec la mise en place de « MonTerritoire Carto » pour les communes) à hauteur 84 368,40 € ;
- Des travaux dans les écoles, notamment le remplacement des stores à F. Arthaud et l'étanchéité du toit terrasse à E. Tabarly, pour 84 426,65 €.

Les excédents de fonctionnement capitalisés comptabilisent le versement des excédents d'investissement du budget annexe d'assainissement au Muretain Agglo pour 620 959,36 € et une écriture de régularisation pour le futur changement de nomenclature budgétaire M57 à hauteur de 50 638,32 €.

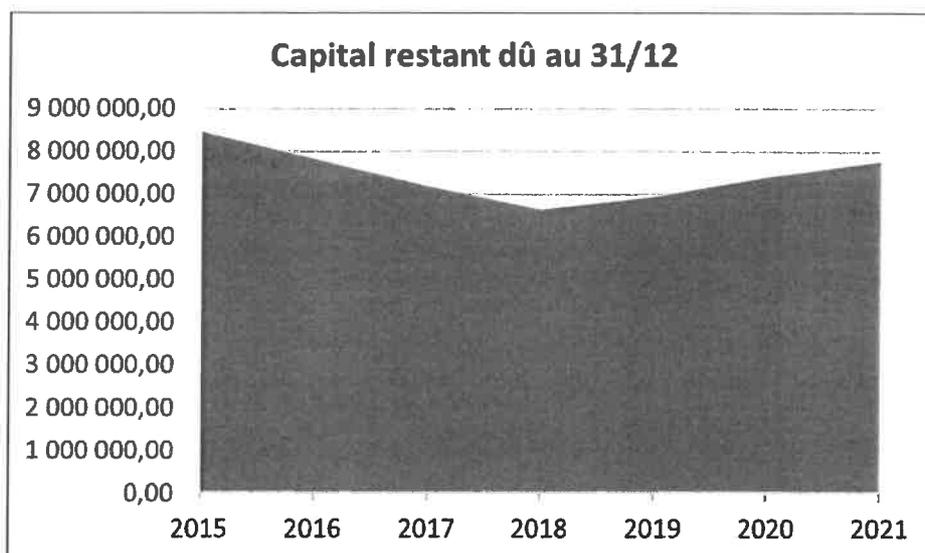
Les recettes d'investissement se sont élevées à 4 252 102,72 € se décomposant comme suit :

Subventions d'investissement perçues en 2021	989 766,34 €
Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00 €
FCTVA et taxe d'aménagement	727 007,89 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 160 218,39 €
Opérations d'ordre	375 110,10 €

L'ensemble des recettes sera détaillé lors de la présentation du compte administratif 2021.

#### 2.2.1) Endettement

La commune de Saint-Lys maîtrise sa politique de désendettement avec un remboursement de capital de dette d'un montant de 633 605,97 € en 2021. Au 31 décembre la dette s'élève à 7 755 979,73 €.



### 3) La poursuite des projets dans une prospective financière maîtrisée

La pandémie de ces deux dernières années, nous incite à prendre en compte l'évolution des enjeux sociaux, climatiques et démocratiques et à modifier nos comportements et notre action. En effet, face aux nombreuses inégalités mises en exergue par la crise sanitaire et l'accentuation de la précarité, il est prioritaire de renforcer les solidarités pour accompagner les plus fragiles, combattre les inégalités et lutter contre les exclusions.

L'éducation, la culture, le sport doivent notamment contribuer fortement promouvoir l'égalité et les solidarités comme les valeurs profondes de notre territoire.

Le budget 2022 financera ces grandes priorités au bénéfice des citoyens au plus proche des besoins quotidiens des habitant.es et en accompagnement des grandes transitions.

Notre projet s'appuiera donc sur 5 grandes orientations :

- ➔ Priorité toujours donnée à la jeunesse et à l'éducation au travers d'une amélioration constante des infrastructures et équipements scolaires et des améliorations des espaces pour les jeunes (city parc et aire de jeux) ;
- ➔ Poursuite des rénovations des infrastructures sportives (terrains de tennis, locaux du football) ;
- ➔ Enrichissement de l'offre d'animation de la ville (musée, programmation culturelle, mise en vie de L'Escalys, rénovation de la Gravette, soutien aux associations...)
- ➔ Sécurisation des déplacements (route de St Clar et de Lamasquère, programmation rénovation routes communales) et des personnes (vidéoprotection, protection des bâtiments, poursuite des quartiers « participation citoyenne ») ;
- ➔ Finalisation du PLU et lancement des premières études « bourgs-centres » avec notamment le schéma de circulation et l'acquisition du « café de France ».

Les axes forts développés ci-dessous sont la concrétisation de notre politique au quotidien.

#### 3.1) Le maintien d'une politique en faveur des plus fragiles en période de crise sanitaire

##### 3.1.1) Une communication régulière sur les évolutions liées à la COVID19

Le parti pris est de maintenir pour les habitants une information récurrente en lien direct avec les préoccupations du moment. Cette information prend la forme d'une communication diffusée aux principaux acteurs (conseil municipal, agents, associations, acteurs économiques) et habitants de la commune.

Un site des commerçants qui s'étoffe, en libre accès pour les acteurs économiques qui le souhaitent avec un accès direct et personnalisé, des modifications libres, individuelles et instantanées.

La réussite de ce dispositif passe également par l'implication des commerçants, des consommateurs pour populariser la plateforme et stimuler son attractivité, la campagne de communication et son renouvellement (des visuels, des offres, et des textes) pour la mise en valeur de nos commerces de proximité au travers de cette vitrine numérique.



### 3.1.2) La mise en place des mesures sanitaires

La collectivité s'est portée volontaire pour la réouverture d'un centre de vaccination accompagné d'un centre de dépistage du COVID 19 avec l'aide des médecins et des infirmières du territoire.

La mairie accompagne cette démarche par la mise à disposition des moyens techniques et matériels afin que l'ensemble des professionnels puissent exercer de manière satisfaisante avec des conditions d'accueil respectant les mesures sanitaires. Ce dispositif permet aux habitants de notre bassin de vie de bénéficier d'un service de proximité facilitant les démarches liées à la situation sanitaire.

### 3.1.3) Une solidarité envers les plus fragiles

Le CCAS et son réseau de bénévoles restent mobilisés pour assurer la continuité de leurs missions et renforcer l'accompagnement des plus vulnérables, notamment :

- Le portage des repas :
  - 8230 repas ont été livrés en 2021. La livraison quotidienne des repas permet d'assurer une mission de veille et d'écoute auprès des personnes les plus fragiles et de repérer les personnes en souffrance pour les orienter vers les services compétents.
- Actions en faveur des aînés :
  - Animations intergénérationnelles (semaine bleue) : 245 participants (écoles, EHPAD, associations et centre de loisirs)
  - Voyage des aînés : dédié aux saint-lysiens de plus de 65 ans. 101 personnes ont pu participer à cette journée.
  - Vu le contexte sanitaire, 647 colis gourmands ont été distribués en remplacement du traditionnel repas des aînés.
- Lutte contre l'isolement :
  - Pour rompre l'isolement et en lien avec la Préfecture, les agents du CCAS appellent régulièrement les personnes inscrites sur le registre du plan canicule ou ayant été signalées par un tiers. Un réseau de bénévoles mis en place depuis le début de la crise sanitaire, effectue les courses de 1<sup>ère</sup> nécessité pour les personnes isolées et entretient régulièrement des échanges avec elles afin préserver un lien de confiance.
  - Aide aux déplacements : la mise à disposition de la navette communale a permis d'assurer 500 déplacements à la demande (RDV médicaux, supermarchés, restos du cœur...)
- L'aide alimentaire et financière
  - 1594 colis alimentaires ont été distribués au cours de l'année 2021. Ces colis sont constitués de produits collectés et agrémentés de légumes issus de la parcelle solidaire des jardins partagés et de pain et viennoiseries donnés par les boulangeries de la commune.
  - 63 familles sont concernées par cette aide (30 familles en 2020).

Cette aide est complémentaire à celle des restos du cœur et de l'épicerie sociale de Fonsorbes.

Les aides financières et la distribution de tickets service Hygiène/alimentaire complètent le dispositif. Les aides financières octroyées par le CCAS en 2021 ont augmenté de 32% par rapport à l'année 2020.

▪ Aide aux familles :

- 27 colis gourmands confectionnés par les 3 boulangeries saint-lysiennes et le secours catholique ont été distribués. Chaque famille a reçu un colis supplémentaire offert par la maison de retraite les Rossignols.
- 44 cartes cadeaux à valoir dans les commerces saint-lysiens ont été offerts aux enfants.
- Jardins partagés : 30 parcelles mises à disposition des familles saint-lysiennes dédiées à la culture personnelle de légumes, 1 parcelle solidaire réservée au CCAS pour la culture de légumes distribués dans les colis alimentaires, 1 parcelle dédiée aux personnes en situation de handicap et 1 parcelle pédagogique dédiée et aux écoles.

▪ Le logement social :

En 2021, 72 logements sociaux ont été attribués. Un total de 5600 demandes de logement social est enregistré sur le site départemental pour lesquelles Saint-Lys figure dans les 8 premières communes choisies.

375 demandes positionnent Saint-Lys dans les 3 premiers choix.

Le logement temporaire a hébergé 3 familles avec enfants tout au long de l'année.

Le logement d'urgence a réouvert fin décembre après rénovation et mise en sécurité.

▪ L'emploi :

Le CCAS accompagne les demandeurs d'emploi de la commune individuellement ou en atelier collectif : aide à la rédaction des CV et lettres de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, mise en place d'actions favorisant l'insertion professionnelle.

Organisation du Markethon (1 journée de collecte d'intentions d'emploi auprès de 92 entreprises saint-lysiennes et fonsorbaïses : 79 offres récoltées).

Le Pôle emploi recense 760 demandeurs d'emploi saint-lysiens au mois de décembre 2021.

▪ La jeunesse :

- Financement du BAFA (brevet d'aptitude à la fonction d'animateur) à 2 jeunes saint-lysiens sur candidature ;
- Financement d'une bourse au permis de conduire de 500€ ;
- Organisation de la journée prévention à la sécurité routière : 470 élèves (de la maternelle au collège) ont participé aux différents ateliers animés par la gendarmerie nationale, les pompiers, la police municipale, la maison de la prévention routière et l'auto-école.

### 3.2) Le budget 2022

#### 3.2.1) Les orientations budgétaires de la ville

Dans un environnement particulier où les besoins s'accroissent sans cesse, Saint-Lys s'inscrit dans la volonté de proposer un service public adapté et de proximité.

Notre projet vise à renforcer la cohésion sociale dans un souci permanent de recherche d'efficacité de la dépense publique.

Il faut donc poursuivre les efforts d'optimisation des recettes et garantir la santé financière correcte de la collectivité tout en maintenant le niveau de service rendu à la population.

Les orientations financières pour l'exercice 2022 se veulent toujours dans la continuité d'une trajectoire budgétaire claire et transparente :

- Répondre aux besoins de la population, en limitant le recours au levier fiscal ;
- Moduler et adapter les services pour une meilleure efficacité ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Maintenir le niveau d'endettement sous les seuils d'alerte ;
- Préserver une capacité d'investissement pour les années futures.

Les projets structurants sont en lien à la fois avec la priorité donnée à l'éducation, au sport, à la culture et à la sécurisation des déplacements, toujours en adéquation mais aussi avec les capacités financières de la ville.

Ces objectifs sont poursuivis et réalisés en repensant les modes de faire de notre action publique. La pandémie a sonné l'arrêt de toutes les actions de concertation, là où des adaptations étaient possibles, les projets ont été adaptés, révisés et se sont poursuivis, mais pour la majorité un ralentissement s'est imposé.

Le renforcement des modalités d'information et de concertation pour les projets de proximité et de quotidienneté est une nécessité. Les instances se déploient et se mettent en action :

- Accompagnement des instances participatives et encouragement au dialogue citoyen : réélection du conseil municipal des jeunes, conseil des sages, conseil local de développement de la vie associative (CLDVA), comités citoyens ;
- Mise en place d'un agenda partagé, de projets mutualisés, entre tous les acteurs de l'animation de la ville ;
- Mise en vie de L'Escalys, avec une rencontre avec les associations permettant de rappeler le cadre politique, les principes d'action et le cadre fonctionnel.
- Nouveaux projets culturels partagés et collaboratifs dans un secteur mis à mal pendant la pandémie pour permettre aux habitants de se retrouver autour d'animations artistiques et populaires.
- Construction de la méthode, sollicitation des partenaires, organisation des services pour lancer les groupes de travail « Bourg-centre » ;
- Concertations et réunions publiques ont été ralenties, mais reprendront avec la diminution des contraintes sanitaires.

Mais également par la possibilité d'appropriation de projets et/ou d'actions par les administrés grâce aux instances participatives sur des thèmes aussi variés que :

- Un budget participatif à hauteur de 20 000 € qui donne la parole aux citoyens pour proposer et choisir des projets d'investissement qui concernent leur territoire ;
- Des chantiers citoyens pour s'impliquer dans l'entretien de lieux publics ;
- La participation citoyenne pour devenir acteur de sa sécurité ;
- L'écologie, le développement durable, l'animation de la ville.

Cette volonté politique clairement affichée est poursuivie en 2022, démarche plébiscitée par les citoyens et le monde associatif.

### 3.2.2) Le budget de fonctionnement 2022

Saint-Lys poursuit ses efforts en matière de rationalisation des charges courantes. Chacun, que ce soit les agents comme les élus, veille à limiter les charges de fonctionnement courantes et à optimiser les recettes (recherche de subventions, partenariats).

#### 3.2.2.1) Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022					
Imputation	libellé	BP + DM 2021	CA 2021 (données provisoires)	BP 2022 (données provisoires)	Ecart BP 2022/CA 2021
011	Charges à caractère général	1 888 314,00	1 615 130,71	2 128 496,00	513 365,29
012	Charges de personnel	3 500 000,00	3 369 137,39	3 610 000,00	240 862,61
014	Atténuation de produits	871 000,00	702 205,61	711 000,00	8 794,39
65	Autres charges de gestion courante	1 036 350,00	945 818,48	1 071 550,00	125 731,52
66	Charges financières	209 000,00	201 878,71	186 000,00	-15 878,71
67	Charges exceptionnelles	490 419,89	472 628,77	23 400,00	-449 228,77
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00	1 360,00	2 000,00	640,00
022	Dépenses imprévues	20 568,85		14 000,06	14 000,06
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 017 652,74</b>	<b>7 308 159,67</b>	<b>7 746 446,06</b>	<b>438 286,39</b>
023	Virement à la section d'investissement	3 652 200,00		3 362 430,00	3 362 430,00
042	Opération d'ordre entre sections	383 600,00	375 110,10	806 800,00	431 689,90
002	Report déficit n-1	0,00		0,00	0,00
	<b>Total de l'exercice</b>	<b>12 053 452,74</b>	<b>7 683 269,77</b>	<b>11 915 676,06</b>	<b>4 232 406,29</b>

#### → Les dépenses courantes

Les postes de dépenses les plus conséquents (fluides, téléphonie, contrats d'assurance, de maintenance, de location) font l'objet d'un suivi attentif.

L'augmentation des charges à caractère général prévues au budget 2022 découle principalement :

- Des différents projets d'investissement entraînant des coûts annexes sur la section fonctionnement (location, etc) ;
- D'une politique d'entretien, de maintenance, des bâtiments communaux en privilégiant les travaux en régie ;
- D'un effort d'entretien et de renouvellement des espaces verts (nouvel espace de détente, labyrinthe végétal dans la coulée verte) ;
- De prestations de services avec le SDHEG en lien avec les travaux de voirie prévues, pour un enfouissement des réseaux mais aussi de rénovation de l'éclairage public et de remplacement des candélabres ;
- De l'augmentation générale liée à l'inflation, aux dépenses d'énergie, de gaz et de carburant.

Cette évolution du chapitre 011 traduit la volonté de l'équipe municipale de réaliser les opérations d'entretien indispensables au maintien de la qualité de vie dans la commune.

➔ La politique générale en ressources humaines pour une meilleure efficacité

Représentant presque la moitié du budget de fonctionnement, le budget de masse salariale 2022 traduira un effort conséquent pour renforcer le service public au bénéfice des usagers.

Il comprendra notamment les mesures nationales qui impactent la masse salariale et l'impact en année pleine des créations de postes décidées en 2021 et 2022.

La direction générale est mobilisée pour identifier les pistes d'actions, les services à renforcer, les réorganisations à effectuer pour préserver la qualité des services municipaux et l'amélioration des conditions de vie au travail.

Les recrutements suivants viendront compléter les services de la ville en 2022 :

- Un DGS suite à la vacance de poste ;
- Un responsable communication ;
- Un responsable de projets ;
- Un renfort accueil et état civil.

Nos axes de priorité sur 2022 se baseront sur :

- La poursuite de la mise en place de l'organigramme en lien avec la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- Le développement du plan de formation annuel au plus proche des besoins des agents et de leur Direction ;
- Le renforcement du lien social avec une politique égalitaire tout en favorisant le dialogue avec les partenaires sociaux.

La prévention et la sécurité des agents restent également prioritaires au sein des services.

La formation de tous les membres du CHSCT sera poursuivie afin d'améliorer la prise en compte et l'adaptation des conditions de travail.

Les incidences sur le budget 2022 s'expliquent par :

- Les créations de poste en lien avec le renforcement des services ;
- D'une enveloppe pour les remplacements et les renforts d'été ;

- Les facteurs nationaux tel que les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) qui prévoient une augmentation des rémunérations et une réorganisation des carrières avec une revalorisation des catégories C en 2022;
- Les augmentations de cotisations sociales ainsi que des facteurs d'augmentation mécanique liées à l'effet GVT ;
- La mise en place d'astreintes techniques les soirs et week-end.

→ Une politique pour chaque secteur en 2022

➤ **Un accompagnement confirmé concernant le secteur de la santé :**

**Dès 2016**, la collectivité s'est mobilisée pour favoriser l'arrivée de nouveaux médecins à St Lys. Dans un premier temps, un travail structuré et argumenté auprès de l'ARS a permis de faire admettre en octobre 2018 Saint-Lys parmi les territoires en sous densité médicale (**zone d'action complémentaire**) et d'activer en particulier **l'aide au démarrage d'activité au titre du Fond d'Intervention Régional**. Pour rappel, les postes de dépenses susceptibles de faire l'objet d'une subvention sont :

- *Le volet juridique et comptable : accompagnement administratif et juridique, création SISA ;*
- *Le volet coordination : temps de coordination interprofessionnelle/réunions de concertation pluriprofessionnelle (sur la base de 75€ de l'heure maximum) ;*
- *Le volet informatique : acquisition de matériel informatique pour le coordinateur ou le secrétariat, logiciel partagé labellisé ASIP ;*
- *Le volet formation : formation logiciel partagé, prise en charge du déplacement dans le cadre de la formation Pacte EHESP ;*
- *Le volet mobilier : achat de mobilier pour le secrétariat et/ou le coordonnateur, mobilier pour une salle d'attente et/ou réunion, matériel médical collectif.*

Dans le même temps, l'accompagnement d'un cabinet spécialisé missionné et financé par la mairie a permis à une association (SISA) de voir le jour en 2020 autour d'un projet de **Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)** fédérant les professionnels de santé afin de répondre aux besoins réels du territoire. Cette association a déjà pu obtenir des subventions pour initier un projet de santé partagé.

**En 2020, la collectivité a choisi d'intensifier ses efforts auprès des professionnels de santé pour que chaque Saint-Lysien dispose de services de santé de proximité :**

- D'une part, **en mettant à disposition, un logement de qualité, rénové et meublé** en centre-ville pour accueillir gratuitement chaque jeune médecin en stage ou formation sur notre commune.

- D'autre part, **en proposant un projet immobilier pour la maison de santé** en partenariat avec une société publique locale dont la mairie est adhérente. A ce jour, le site identifié par consensus des acteurs impliqués pour le futur site est celui des anciens services techniques de la mairie, face au collège. Dans le cadre d'un marché de partenariat avec la société publique locale, une partie du terrain est proposée pour, après démolition de l'existant, construire un bâtiment neuf, accessible, moderne et adapté aux pratiques des professionnels de santé et à un accueil adapté des patients.

A ce stade, l'investissement porté par la société publique permettrait, grâce à l'engagement de la mairie dans ce projet, de prétendre jusqu'à 30% de subventions via le département, la région et les fonds européens. A noter que ces subventions, pour la MSP, viendraient en diminution des subventions que la commune pourrait solliciter sur d'autres investissements mais montrent la volonté municipale de prioriser ce dossier.

Le dispositif mis en place, dans le cadre d'un marché de partenariat, aboutirait à un loyer attractif pour les professionnels de santé. Le projet est évolutif, clé en main et garantit des loyers maîtrisés et attractif pour notre territoire.

Ces propositions ont été faites aux professionnels de santé qui ont désormais à s'engager en 2022, notamment les médecins généralistes sans qui la MSP ne peut se faire, sur la pérennité de l'occupation des locaux qu'ils ont eux-mêmes définis.

➤ **Le secteur de l'environnement :**

- Achever la révision du PLU intégrant sa mise en compatibilité avec les grands enjeux environnementaux ;
- Amélioration de la gestion des déchets, mise en place de containers enterrés :
  - Une profonde réforme engagée en 2017 avec une nouvelle politique de collecte a été adoptée par l'Agglomération du Muretain. Cette politique associe une réelle maîtrise des coûts d'une compétence à une ambition d'accroître les performances du service en lien avec les communes et les objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.
  - Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qui vise à réduire l'enfouissement de 50 % des ordures ménagères résiduelles à l'horizon 2025, a conduit une étude et la mise en place d'une extension des filières de collecte et de traitement.



*Travaux d'installation des containers enterrés à la Gravette*



- Mise en valeur de notre patrimoine naturel au travers de la création de chemins de randonnée à thèmes et la 2<sup>ème</sup> phase de l'aménagement de la coulée verte Bernard Tarride ;
- Poursuite de l'objectif 100% LED en 2025 pour la totalité de l'éclairage public à la suite d'un diagnostic réalisé sur la commune ;
- Implantation de nichoirs à chauve-souris dans le cadre de la lutte anti-moustique ;
- Implantation de nichoirs à mésanges ;
- Le développement du marché de producteurs bio et locaux ;
- Poursuivre la rénovation de nos bâtiments communaux en intégrant notamment les enjeux thermiques ;
- Favoriser l'accueil de stagiaires étudiants en gestion et protection de la nature ;
- Développer des actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité en lien avec les écoles ;

➤ **La gestion de l'eau (potable et pluviale urbaine) et de l'assainissement :**

- Depuis le 1er Janvier 2020, suite au transfert obligatoire institué par la Loi NOTRe du 7 Août 2015, de la commune vers les communautés d'Agglomération, ces 3 compétences sont exercées par l'Agglo du Muretain et par représentation substitution déléguées à des syndicats mixtes historiques ou par conventions de délégations à la commune.
- Les compétences « Eau Potable et Assainissement Non Collectif » sont gérés par le SIECT par protocole transitoire. La compétence « eau pluviales urbaines » est à la charge délégué de RESEAU 31. La compétence « assainissement collectif » est pour la collecte et le transport en convention de délégation à la commune avec le Muretain Agglo et à RESEAU31 pour le traitement des eaux usées.
- Il a été établi en 2020 un nouveau schéma communal d'assainissement. L'approbation de ce schéma est concomitante à la révision du PLU. Les diagnostics menés sur les entrées d'eaux claires parasites et météorologiques, permettent de planifier les travaux en conséquence. Par ailleurs, l'extension de la station d'épuration est en cours d'étude par Réseau 31 en corrélation avec la révision actuelle du PLU. .
- Dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, les poteaux à incendie font l'objet d'un suivi attentif en terme de nouvelle implantation et de remplacement.
- Les réseaux d'eaux usées font l'objet de divers travaux annuels d'entretien et d'inspection.

➤ **Le secteur education-enfance-jeunesse :**

- Forte de plus de 1 000 élèves, la ville de Saint-Lys va encore renforcer son soutien aux écoles pour permettre les meilleures conditions d'apprentissage pour nos enfants. Tout d'abord, un budget de fonctionnement confirmé à hauteur de 36 euros par enfant pour les fournitures. Le budget transport sera confirmé à 17 € par enfant



pour permettre dès que possible un accès encore plus large et fréquent au sport (piscine) et à la culture (musées, expositions, manifestations...) et profiter ainsi des nombreuses offres présentes dans notre région. Un soutien aux associations scolaires avec la poursuite de la subvention de 16 € par enfant et aux sorties et voyages scolaires avec une participation de 50 € par classe et nuit transplantée.

- Une priorité toute particulière est donnée depuis 2021 et poursuivie en 2022 concernant la numérisation des écoles. Le projet d'équipement en vidéoprojecteurs démarré en 2018 a été accéléré en 2021 pour parvenir à un équipement complet des écoles de notre commune. L'école Florence Arthaud en particulier est équipée depuis la fin de l'année 2021 de 16 classes **avec vidéoprojecteurs interactifs**. De nombreux équipements informatiques ont été rénovés sur les 3 écoles. En 2022, les classes élémentaires de l'école Eric Tabarly, encore non pourvues, seront à leur tour équipées de ce nouvel outil pédagogique, ainsi que la moitié des classes maternelles de la commune en vidéo-projection classique.
- La sécurité de nos écoles sera encore améliorée en lien avec de nouveaux investissements.
- Une politique jeunesse affirmée avec le relais de la MJC-CS et le soutien des partenaires institutionnels dont la CAF et la FRMJC :
  - Développement du secteur jeunesse en lien avec la MJC-Centre social : relooking de l'espace #58, mise en place d'un secteur prévention jeunesse, développement d'animations pour et par les jeunes ;
  - Animation du CMJ et accompagnement de leurs projets ;
  - Développement des aires de jeux et du skate parc.

#### ➤ **Les secteurs culturel et festivités :**

La culture est un bien commun, plus que jamais nécessaire. Un lien essentiel entre les Hommes, un moyen de grandir, de s'élever, de s'émouvoir, de réfléchir, de ressentir. Sans culture, point de société solidaire ni de projet commun entre les citoyens.

Un renouveau pour ce secteur en 2022 avec le développement des priorités définies en 2021 pour ces prochaines années, pour garantir un accès à la culture pour tous et redéfinir un projet culturel fort pour notre ville :

- Développer la médiathèque en un pôle culture renforcé pour la ville
  - Un lieu référence « culture » pour la ville et une ressource d'animations culturelles dans les murs et hors les murs ;
  - **La rédaction et la mise en place du PCSES** en 2022 (projet culturel, scientifique, éducatif et social) pour définir le projet culturel de la médiathèque, définir ses objectifs d'évolution à moyen et rendre ainsi possible un partenariat avec le département, la DRAC, les communes limitrophes etc...
  - Une programmation d'animations culturelles renforcée et définie sur les 12 prochains mois ;
  - Un pôle culturel organisé qui collabore avec les partenaires extérieurs (Associations, MJC-AVS, commerçants) ;

- Des locaux améliorés / un accueil repensé / une signalétique extérieure améliorée ;
  - Une communication améliorée (agenda culture, réseau social médiathèque).
- Musée et valorisation du patrimoine culturel, historique et naturel de la commune
    - Un projet « musée » majeur sur les années 2021-2023 avec une ambition de rayonnement de la ville (touristique et culturel). La 1ere phase de ce projet majeur, avec l'accompagnement du partenaire muséographe « Science et Animation », porteur de projet a permis la définition précise du musée. De nombreuses réunions de comités de pilotage et de comités scientifiques ont permis à de nombreux acteurs locaux ou scientifiques de la région de contribuer activement à la définition du projet. La 2eme phase du projet démarrera à l'été 2022 (réalisation des équipements muséographiques) ;
    - Une programmation d'exposition pour la salle d'exposition temporaire du musée pour 2023 avec des expositions éclectiques et accessibles au plus grand nombre.
    - Un patrimoine communal valorisé, sentiers « patrimoines » ;
  - Création de parcours piétons historiques et valorisation du patrimoine communal au travers de la réalisation d'un document permettant un parcours historique ;
  - **Une coopération de territoire avec les communes voisines.** Plusieurs réunions avec les communes de Fonsorbes et de Fontenilles ont permis en 2021 de définir de premières synergies de fonctionnement entre les pôles culturels et de travailler pour les prochaines années plusieurs projets culturels communs.
- Une nouvelle ambition pour de nouvelles animations culturelles de la ville
    - De nouveaux évènements culturels programmés à l'année autour des arts (musique, cinéma, etc...) mettant en scène des thématiques attractives. Les « **Escales de Saint-Lys** » seront développées en 2022 au travers de 3 nouveaux évènements autour de thématiques invitant à la découverte d'autres cultures du monde, en partenariat avec des associations, le comité des fêtes et différents artistes ou artisans locaux.
    - Des animations ou expositions hors les murs pour s'adapter au contexte sanitaire. L'exposition « Le temps des sourires » a rencontré un vif succès en 2021, en menant un projet artistique novateur, en collaboration avec 3 autres communes voisines. Cette expérience réussie conduira la réflexion sur 2022 à la poursuite de ce type d'évènement hors les murs, en particulier sur la thématique de la photographie.
    - Une fête de la musique avec plusieurs groupes dans la ville et un concert majeur en plein cœur de la ville et un lien fort avec les commerçants ;
    - La confirmation des nouveaux partenariats engagés en 2021, en particulier avec le festival « Toulouse, les Orgues » et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
    - Un salon du livre 2022 avec un nouveau projet et de nouvelles animations pour développer cet évènement majeur de la vie culturelle Saint-Lysienne.

➤ **Le secteur social :**

Au-delà des politiques sociales, c'est promouvoir l'égalité et les solidarités comme les valeurs profondes du territoire où personne n'est laissé de côté, soutenir les plus fragiles, lutter contre la pauvreté, accompagner les aînés dans la suite du grand débat longévité, placer la politique de la ville au cœur des politiques publiques.

La ville a renouvelé son analyse des besoins sociaux. La restitution a permis d'établir sur notre territoire 3 grands axes à développer : la précarité, la jeunesse et le handicap.

Les grands axes déjà définis pour 2022 sont :

- Soutien conforté au CCAS par une subvention conséquente de la mairie à hauteur de 341 500€ ;
- Continuité de mise à disposition d'un logement temporaire ;
- Relais et accompagnement de l'action du conseil départemental dans le cadre du plan d'action contre les violences intrafamiliales ;
- Soutien de la politique du logement pour l'attribution au plus grand nombre de logement social ;
- Renouvellement et renforcement du soutien aux actions du Centre Communal d'Action Sociale notamment en direction des aînés, des personnes et familles en situation précaire et des jeunes (financement du BAFA, journée sécurité, bourse au permis de conduire) ;
- Travail collaboratif avec les bailleurs sociaux pour rénover, améliorer ou créer les logements sociaux nécessaires à notre territoire.

➤ **Le secteur sport et vie associative :**

Une politique orientée vers les pratiques sportives ouvertes à tous. Au-delà du soutien de la vie associative en aide financière directe, la rénovation des infrastructures sportives seront poursuivies en 2022.

La mise à disposition d'un éducateur sportif permet également l'enrichissement des pratiques dans les écoles mais également la mise en place de stages sportifs pendant les vacances scolaires qui rencontre de plus en plus de succès. Il coordonne les demandes du collège, des écoles et du SLOO pour une amélioration du lien avec les services.

- Maintien de l'enveloppe globale de subventions ;
- Accompagnement du CLDVA dans leur volonté de créer une dynamique associative collective notamment dans la mise en vie de L'Escalys ;
- Renforcement du service dédié à la vie associative ;
- Valorisation du bénévolat dans le bilan financier des associations ;
- Poursuite du projet d'animation de la vie sociale et culturelle de la commune sur l'espace L'Escalys ;
- Achat de mobilier mieux adapté aux pratiques associatives.

➤ **Le secteur économique :**

Même si la compétence des zones d'activité est celle du Muretain Agglo, la municipalité reste attentive et soutient avec ferveur le développement économique de proximité.

- La zone d'activité du Boutet étant complète, l'extension de cette zone et la création d'autres zones d'activités économiques sont intégrées aux documents d'urbanisme en révision, et soumise au programme de développement économique de l'agglomération du Muretain ;
- Un agenda économique permet de renforcer et développer des forums de l'emploi et des partenariats jeunesse avec les entreprises de la région ;
- Le soutien engagé pour l'installation de productions maraîchères ainsi que la mise en place d'un marché en circuit court le week-end facilitent le développement économique de proximité ;
- La création d'un portail des commerces de proximité « J'aime ma ville, je consomme local », mis en ligne fin 2020, favorise leur visibilité et améliore les conditions d'exercice lors des contraintes liées à la pandémie, un site vitrine favorisant l'économie locale.

➤ **Les pratiques citoyennes :**

A ce jour, les instances peinent à reprendre du fait des contraintes liées à la Covid 19 : le Conseil des Sages, le Conseil municipal des jeunes, le Conseil Local de Développement de la Vie Associative et deux délégués de conseils de quartier.

Le CMJ se réunit régulièrement et mettent en place leurs projets avec dynamisme et investissement.

La constitution du Conseil des Sages est officialisée et l'appel à candidature permettra de relancer cette instance dès le début de l'année.

Un budget participatif a vu l'émergence de trois projets soumis au vote de la population.

Les commissions municipales ont pu reprendre afin de pouvoir se réunir régulièrement et associer les élus de l'opposition aux grands dossiers de la commune.

➤ **La sécurité publique :**

La population de la commune va prochainement atteindre les 10 000 habitants.

En lien avec cette évolution de population ainsi que des risques actuels nationaux, le souhait politique est de donner des moyens supplémentaires à la police municipale afin de faciliter leurs missions quotidiennes de sécurité publique.

Ainsi, la police municipale atteint un effectif total de 4 policiers municipaux et de 2 ASVP.

Ces moyens supplémentaires humains s'accompagnent de moyens techniques à l'étude par la mise en place d'un système de vidéoprotection cohérent avec les besoins communaux, mais aussi en prolongement des projets sécuritaires en cours de réalisation sur le bassin de vie (Fonsorbes, Fontenilles). Il pourra aider la brigade de gendarmerie en apportant, si besoin, des preuves aux enquêtes judiciaires et aux contrôles des accès routiers de la ville.

Ce système de vidéoprotection sera évolutif et la première phase devrait débuter en 2022.

➤ **Le service de l'ADS :**

Le service d'Application du droit des sols (ADS) engagé en 2018, rassemble 9 communes de notre bassin de vie, il fournit un service public de proximité tout en optimisant les coûts et simplifiant les démarches de chacun.

Les dépenses du service unifié sont réparties entre les communes adhérentes, liées par convention votées en CM et suivant des clefs de répartition pour les missions de base et en fonction du temps passé pour les missions optionnelles.

- Bilan financier du service pour 2021 :
  - Dépenses totales de fonctionnement 150 746€ (110 665€ en 2020) dont 139 352 € en dépenses de personnel ;
  - Dépenses de fonctionnement attribuées pour Saint-Lys de 43 540€.
- Des effectifs renforcés :
  - 3 instructeurs à temps complet ;
  - 1 instructeur 1/2 temps
  - 1 responsable de service pour 0,4 ETP ;
  - 1 instructeur CUa et appui administratif à hauteur de 0,2 ETP ;

Le fonctionnement du service d'Application du droit des sols est sans cesse adapté pour permettre une plus grande souplesse et fluidité dans le traitement des dossiers.

Le service ADS a coordonné toutes les communes et mis en œuvre la dématérialisation de l'instruction et les télé-procédures.

Le service ADS poursuivra son accompagnement renforcé aux communes notamment sur la planification et le précontentieux et aux porteurs de projets, notamment au stade des avant-projets pour les dossiers à enjeux (projets portés par des entreprises, par des bailleurs sociaux, pour des opérations groupées, pour les opérations d'ensemble, accompagnement sur la compréhension des OAP, aide au dépôt des permis d'aménager.

En relais des missions étatiques, et dans son rôle ville Bourg-Centre, Saint-Lys propose aux communes du territoire une prestation de service appréciée.

## 3.2.2.2) Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022					
Imputation	libellé	BP + DM 2021	CA 2021 (données provisoires)	BP 2022 (données provisoires)	Ecart BP 2022/CA 2021
013	Atténuation de charges	181 000,00	231 373,07	122 000,00	-109 373,07
70	Produits des services	189 600,00	194 559,39	198 200,00	3 640,61
73	Impôts et taxes	4 943 000,00	5 153 690,03	5 174 000,00	20 309,97
74	Dotations subventions participations	2 556 400,00	2 570 129,95	2 553 700,00	-16 429,95
75	Autres produits de gestion courante	227 500,00	228 466,95	233 100,00	4 633,05
76	Produits financiers	100,00	3,45	100,00	96,55
77	Produits exceptionnels	159 900,00	77 551,46	469 000,00	391 448,54
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 257 500,00</b>	<b>8 455 774,30</b>	<b>8 750 100,00</b>	<b>294 325,70</b>
042	Opération d'ordre entre sections	15 300,00	13 775,00	1 500,00	-12 275,00
002	Report excédent N-1	3 780 652,74		3 164 076,06	3 164 076,06
	<b>Total de l'exercice</b>	<b>12 053 452,74</b>	<b>8 469 549,30</b>	<b>11 915 676,06</b>	<b>3 446 126,76</b>

En 2022, la commune prévoit 8 750 100 € en recettes réelles de fonctionnement. Cette prévision se veut prudente en lien avec les incertitudes sur les recettes fiscales et domaniales.

- Chapitre 013 Atténuation de charges : 122,2 K€ de remboursement d'assurance du personnel ;
- Chapitre 70 Produits des services, du domaine et des ventes : 198,2 K€ dont la mise à disposition du personnel communal au budgets annexe et au Muretain Agglo pour l'exercice de sa compétence voirie ;
- Chapitre 73 Impôts et taxes : 5 174 K€ dont les droits de place et de mutation ainsi que les taxes foncières et d'habitation.

Les bases prévisionnelles fiscales 2022 devraient être communiquées par la DRFIP début mars. A ce jour, les bases estimatives seraient les suivantes :

Taxes	Taux	Bases prévisionnelles du 26 mars 2021	Produit	Bases prévisionnelles 2022	Produit	Ecart
THLV et THRS	17,72	337 550	59 813	377 331	66 863	7 050
FB	47,35	8 090 000	3 830 615	8 409 000	3 981 661	151 046
FNB	125,32	46 100	57 773	48 200	60 404	2 632
Coefficient Correcteur			565 456		590 198	24 742
<b>TOTAL</b>			<b>4 513 656</b>	<b>8 834 531</b>	<b>4 699 126</b>	<b>185 469</b>
						<b>4,11%</b>

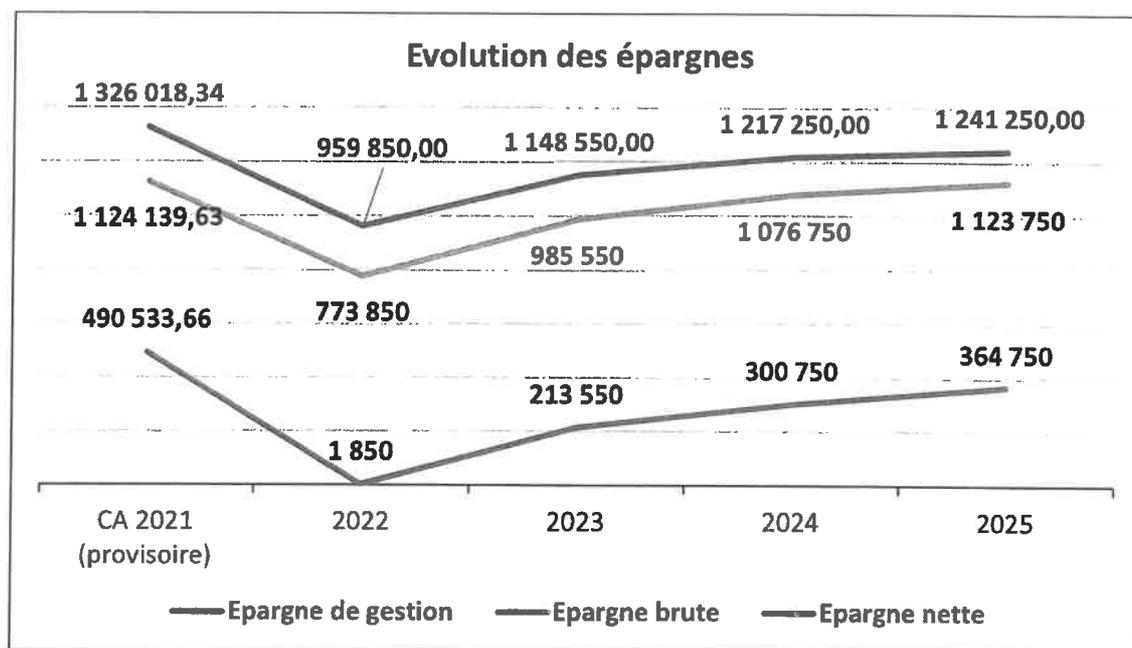
On note que la commune continue de bénéficier de l'apport de nouveaux habitants à hauteur de 0,71%. La différence provient de l'évolution forfaitaire des bases de 3,40%.

Pour rappel, depuis le début du mandat, la municipalité a fait le choix de ne pas recourir à la hausse de la fiscalité. Cette politique est maintenue en 2022.

- Chapitre 74 Dotations et participations : 2 553,7,2 K€ dont les dotations versées par l'Etat comprenant :

Articles	Libellé	2021	BP 2022	Variation
7411	Dotation forfaitaire	1 003 863,00	1 007 000,00	3 137,00
74121	Dotation de solidarité rurale	1 032 089,00	1 032 000,00	-89,00
74127	Dotation nationale de péréquation	327 873,00	328 000,00	127,00
		2 365 846,00	2 367 000,00	3 175,00

- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 233,1 K€ de crédits prévus au titre des loyers de la gendarmerie et de la maison des assistantes maternelles (article 752) ;
- Chapitre 77 Produits exceptionnels : il s'agit principalement du prix de cession des terrains situés Moulin de la Jalousie (conseil municipal du 24 janvier 2022) et des indemnités de sinistres.



Ces épargnes représentent la capacité d'autofinancement de la commune.

### 3.3) Les grands projets d'investissement

La ville continue son plan pluriannuel d'investissement sur l'année 2022 qui se répartie par :

- Les projets structurants (1.3 M€) :
  - Le musée ;
  - Le projet de territoire ;
  - La voirie ;
  - Les APCP.
  
- Les autres projets et investissements courants (3.7 M€).

#### 3.3.1) Le Musée

Au sein de L'Escalys, l'ambition de la ville est aujourd'hui de perpétuer la mémoire et le rayonnement du Centre radio-maritime par la mise en valeur du patrimoine technique conservé depuis 1998 date de l'arrêt des émissions de Saint-Lys Radio, tout en renforçant l'attractivité de ce nouveau lieu collectif associatif et culturel situé en cœur de ville.

La ville, désormais propriétaire d'une partie notable des collections patiemment rassemblées par les associations, souhaite, tout à la fois, protéger et enrichir ce riche patrimoine technique et le faire découvrir à tous les publics en créant un musée didactique et attrayant. Il s'agit de concrétiser un projet imaginé depuis plusieurs années.

Une politique d'expositions temporaires aux thèmes variés permettra de faire vivre cet établissement culturel tout au long de l'année. Le musée sera également une vitrine touristique, une « porte d'entrée » pour fournir au public les renseignements en matière de culture, de tourisme, de festivités et d'animations, etc., de la ville – voire sur un territoire plus large.

L'année 2021 a vu se mettre en place la 1ere partie du projet avec en particulier la construction du **Projet Scientifique et Culturel du musée de « Saint-Lys Radio »** avec la contribution du partenaire de muséographie choisi pour ce projet « **Science animation** », devenu « **Instant Science** » depuis le 01/01/2022. Cet accompagnement muséographique de qualité a permis au travers de nombreuses sessions de travail de définir précisément le contenu du futur **musée qui se veut à caractère scientifique, ludique, pédagogique et artistique.**

La 2eme partie du projet sera lancée en 2022 et constituera (au terme d'un nouvel appel d'offre) la phase de réalisation du musée et la mise en œuvre concrète des parcours de visites scénographiques imaginés. Les associations, les acteurs scientifiques, les partenaires privés et institutionnels et tous les habitants de Saint-Lys seront invités à prendre part à cette mise en route du musée au travers de différents événements qui jalonnent cette dernière ligne droite de ce grand chantier culturel jusqu'à l'ouverture du musée en 2023.



Simulation des aménagements du musée

### 3.3.2) Le projet de territoire

2022 doit être une année de relance, où nous devons penser nos actions au prisme de leur impact sur la dynamique de l'institution et du territoire.

Enfin et surtout, relance par le projet et la vision collective, dans le cadre de l'achèvement de notre projet de planification, qui trouvera son prolongement dans la mise en place de la méthode et de la consultation participative du projet de territoire « Bourgs Centres », véritable projet de renouvellement urbain.

Les mobilités, l'environnement et les grands équipements demeurent les priorités mais il appartient à la collectivité, tout en garantissant le déroulement des opérations en cours, d'analyser ce projet et ses priorités. En ce sens, une démarche de travail est entreprise afin de cadrer les orientations de court terme sur la base du PPI engagé, et les projets de moyen terme dans le cadre d'un travail approfondi dans les objectifs et dans la forme, permettant une large participation des acteurs et des habitants du territoire, pour la définition précise et la priorisation des actions.

#### *3.3.2.1) Plan Local d'Urbanisme, Schéma directeur assainissement et règlement Local de Publicité*

La mise en œuvre et l'évolution des documents de planification en matière d'urbanisme et de développement durable de la ville vise à :

- Protéger notre cadre de vie ;
- Intégrer les grands enjeux environnementaux et préserver les paysages ;
- Assurer l'accueil lié à l'évolution démographique ;
- Respecter les contraintes législatives et lever les points de blocage ;
- Permettre une activité économique appropriée et par la même générer l'emploi de proximité, la consommation locale, la vitalité du territoire ;
- Faciliter l'accord et l'intervention prioritaire des partenaires et des opérateurs en matière d'habitat, de redynamisation économique et commerciale, de mobilité, d'actions sportives et culturelles, etc.

La démarche initiée en 2015, a connu un parcours chaotique et a de nouveau été interrompue pendant près d'un an en 2019 pour mener une étude environnementale 4 saisons, suspendue encore en 2020 par la pandémie de la COVID.

Les évolutions règlementaires se multiplient, et sont revendiquée à juste titre. Le projet arrêté a été soumis au vote du conseil municipal et au PPA en juillet 2021. La stabilité règlementaire et la lisibilité de l'évolution de notre territoire est essentielle pour son développement.

Il s'agit de construire et aménager durablement, révéler et valoriser les paysages du quotidien, requalifier ses espaces publics, valoriser son riche patrimoine bâti.

Le PLU est l'acte I, le contrat Bourgs Centre l'acte II.

### 3.3.2.2) Le contrat « Bourg-centres »

La commune de Saint Lys, en partenariat avec la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, le Muretain Agglo, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne (CAUE) et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO), s'est inscrite dans une démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants à travers le contrat « BOURGS-CENTRES ».

Il s'agit d'une stratégie de développement globale déclinée en programme d'action. Trois grands axes sont identifiés, ils seront les guides des projets à venir. Chaque projet fera l'objet d'études plus fines et concertées avant mise en œuvre.

En 2022, ce sujet structurant est à organiser en matière de :

#### - Méthode

Pour mener ce grand projet, il s'agira en premier lieu d'organiser les conditions d'une construction commune, pour et avec la population, au plus près des besoins et des aspirations de chacun, habitants, visiteurs, acteurs locaux.

La mobilisation nécessaire à la mise en œuvre du « Contrat Bourgs Centres » nécessite de faire appel à des partenaires spécialisés, à des instances de pilotage, avec une campagne de communication adaptée et déployée sur l'intégralité de la période, du territoire et de ses publics.

Pour piloter ce large programme d'actions, au travers d'une gouvernance élargie la municipalité recherchera l'accompagnement de spécialistes dans la mise en place de démarche exemplaire et innovante, le budget de 2021 portait la prestation de service nécessaire à cette étape, l'engagement des premières études de diagnostic, la mise en place des groupes de travail, il sera reporté sur 2022.

#### - Calendrier

Le contrat « Bourgs-Centres » est l'engagement pris pour orienter les priorités de la commune en matière d'aménagement du territoire pour les années à venir (2020-2032).

L'actualisation des calendriers des opérations et des plannings opérationnels tenant compte des impacts de la crise sanitaire est à reconsidérer, une délibération sera prise par les conseils de région, communautaire et communaux.

La ville signera l'avenant à la convention et poursuivra sa mobilisation aux côtés de l'agglomération et de la Région. Une actualisation du tableau des actions inscrites au programme sera réalisée et sera annexée à l'avenant.

#### - Communication :

Enfin, la démarche de concertation et de co-construction avec les habitants sera repensée afin :

- D'animer la démarche auprès du grand public en continu ;

- De partager la trame et les objectifs contractualisés avec nos partenaires ;
  - De se concerter pour la mise en place d'actions ;
  - De restituer et diffuser les résultats ainsi que d'intégrer les enjeux dans les décisions et politiques publiques.
- **Enjeux :**
- *Axe 1 : Les mobilités douces en lien avec le vallon de l'Ayguebelle et le paysage comme support ;*
  - *Axe 2 : La revalorisation des espaces publics et du patrimoine bâti dans le cœur de Bastide ;*
  - *Axe 3 : Des équipements et services publics adaptés à leur rayonnement intercommunal ;*

Il s'agira de ramifier les groupes d'actions municipales pour écrire la ville qui demain, celle qui répondra aux grands enjeux de transition de nos modes de vie, de nos modes de consommation. La douloureuse expérience de la crise sanitaire de 2020 vient conforter les orientations définies en 2019.

Les études qui seront lancées en 2022, feront l'objet d'une dépense prévisionnelle à hauteur de 50 K€.

### 3.3.3) La voirie

Les engagements de la municipalité sur la voirie pour les années à venir se feront en concordance avec les 2 grands axes définis en 2020 :

▪ **1<sup>er</sup> axe : Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement sur la rénovation de la voirie communale :**

Le rapport définitif du diagnostic Voirie établie par le cabinet NEXT ROAD ENGINEERING et présenté en fin 2020 par le service voirie du Muretain Agglo a permis de dégager un budget de 250 000 € annuel qui sera investi à compter de l'exercice comptable 2022 pour une rénovation de la voirie communale sur une durée prévisionnelle de 5 ans.

Ce PPI est en adéquation avec les capacités financières de la commune.

Une réunion publique sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022 sera programmée pour une présentation de ce PPI.

Le démarrage des travaux de rénovation de la voirie communale débutera sur le deuxième semestre 2022.

▪ **2<sup>ème</sup> axe : Des cheminements doux sécurisés le long des RD19 & RD 53 :**

En lien avec le service voirie du Muretain Agglo, les études préliminaires de sécurisation le long de la RD 19 Route de Lamasquère & de la RD 53 Route de Saint-Clar ont été menées par le BET URBALINK sur l'année 2021.

Ces études ont permis d'étudier la faisabilité d'aménagements de cheminements dédiés aux modes doux (piétons/cycles) et d'en définir leurs coûts.

Les coûts prévisionnels de ces travaux (hors montants de travaux d'enfouissement de réseaux, de déploiement de l'éclairage public et d'acquisitions/régularisations foncières) sont aujourd'hui estimés sans s à :

- 650 000 € pour la RD 19 (linéaire de 1.2 kms) ;
- 1 500 000 € pour la RD 53 (linéaire 2.3 kms).

Une réunion publique sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022 sera programmée pour une présentation de ces 2 projets.

2022, verra la finalisation des études d'enfouissement des divers réseaux, de déploiement de l'éclairage public ainsi que des acquisitions et régularisations foncières.

L'estimation globale des coûts d'investissements en 2022 permettra d'envisager un démarrage des travaux à compter de 2023 et de dégager un PPI compatible avec les capacités financières de la commune.

#### 3.3.4) Des projets pour chaque secteur

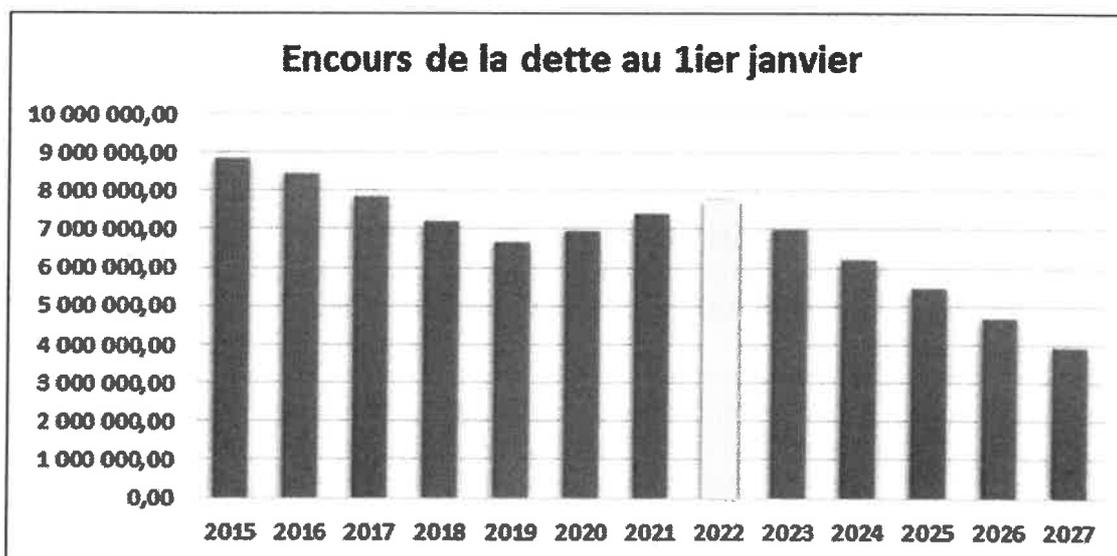
Les autres projets et investissements courants pour 2022 représentent un budget d'environ 3.7 M€ avec pour chaque secteur :

- **Enfance et jeunesse**
  - Travaux et Mise en sécurité des différents bâtiments ;
  - Poursuite du renouvellement du parc informatique des écoles ;
  - Poursuite de la numérisation des écoles ;
  - Réfection du City Stade et de l'aire de jeux du boulodrome ;
  - Achat de la maison des assistantes maternelles ;
- **Rénovation des bâtiments**
  - Travaux de rénovation énergétique de la Gravette ;
  - Rénovation et réhabilitation de la gendarmerie ;
  - Prise en compte de l'accessibilité dans tous les travaux de rénovation.
- **Cadre de vie**
  - Révision du PLU ;
  - Vitrines d'affichage des animations de la commune et balisage des chemins de randonnée ;
  - Vidéo protection sur la commune ;
  - Renouvellement du mobilier des salles associatives ;
  - Budget participatif ;
  - Installation et remplacement des poteaux à incendie dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie.
- **Equipements sportifs**
  - Création de terrains tous temps pour le tennis et remplacement de l'éclairage ;
  - Equipements et matériels sportifs pour le COSEC ;
  - Etude pour l'extension des vestiaires du football ;
- **Equipements des services**
  - Reconduite d'un budget annuel pour le renouvellement du parc informatique ;
  - Montée en version des logiciels Finances et RH ;
  - Equipements pour le soutien et la sécurisation des festivités ;
  - Outillage et équipement Services Techniques ;

- Equipements pour la restauration scolaire dans le cadre du transfert de compétence ;
  - Mobilier pour la médiathèque ;
  - Renouvellement des équipements de la police municipale ;
- Aménagement
    - Finalisation de l'aménagement et du mobilier pour L'Escalys ;
    - Aménagement du musée.

### 3.4) Le financement de l'investissement

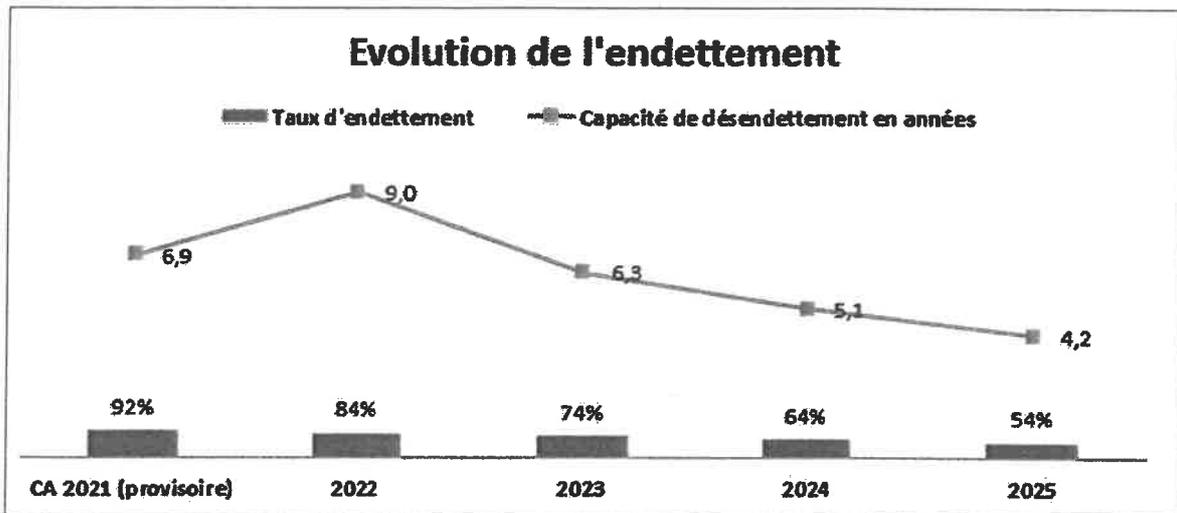
#### *Un endettement maîtrisé*



Le capital sera remboursé de moitié en 2027. Les derniers emprunts significatifs souscrits par la commune sont les suivants :

- 2019 pour 800 000 € pour la rénovation et l'extension des tribunes du stade ;
- 2020 pour 1 000 000 € pour la rénovation et l'extension du COSEC et 30 000 € pour l'aménagement du centre social ;
- 2021 pour 1 000 000 € suite au remboursement anticipé des droits de tirage voirie à la demande du Muretain Agglo.

## Capacité de désendettement



La capacité de désendettement (Nombre d'année nécessaire pour rembourser la dette si toute l'épargne y était consacrée) fluctue d'une part en fonction de l'encours de dette (qui est en baisse) et d'autre part du montant de l'épargne brute (delta entre les recettes réelles de fonctionnement hors cessions et les dépenses réelles de fonctionnement).

La capacité de désendettement de la commune à fin 2021 était de 6,9 ans. En 2022, elle atteindrait son plus haut niveau de 9 années en raison de la dégradation de l'épargne brute. Cette situation s'inverse dès 2023 grâce à la réduction du capital restant dû et à la progression de l'épargne brute. Fin 2025, la capacité de désendettement retrouverait un niveau de 4,2 ans au-dessous du seuil de vigilance de 10 ans avec un taux d'endettement en deçà des 60%.

## Synthèse

La majorité continue en 2022 à ancrer ses orientations budgétaires et financières dans une trajectoire qui tiendra à la fois compte d'une volonté affirmée et assumée de porter des actions et des projets nouveaux, mais qui aura également l'objectif de préserver et de stabiliser les équilibres fondamentaux.

Les efforts resteront concentrés sur une optimisation des dépenses et une recherche active de financements (subventions, financeurs privés, partenariat).

Tout l'objectif de la stratégie financière retracée au travers ce rapport d'orientations budgétaires est d'atteindre un subtil équilibre entre prudence et ambition.

L'enveloppe annuelle d'investissements a été définie en tenant compte des impératifs suivants :

- Le maintien d'une CAF nette positive ;
- Le maintien du ratio de désendettement inférieur ou égal à 10 ans.

Notre souhait reste celui de permettre un programme d'investissement ambitieux en corrélation avec les besoins d'une commune de bientôt 10 000 habitants avec :

- Une stratégie qui aura vocation à préparer les nouveaux projets structurants en lien avec notre programme politique pour la ville qu'il faut poursuivre en 2022 ;
- L'ambition est de poursuivre le développement de la ville-tout en préservant le cadre et la qualité de vie de ses habitants. C'est à l'appui du contrat « Bourgs-Centres » signé avec la région Occitanie et traduisant notre proposition d'un projet global de valorisation et de développement de la ville, que nous nous engageons à moyen et long terme :
  - À requalifier l'espace public et l'habitat ;
  - À valoriser et développer les spécificités locales (patrimoine, paysages, diversités, dynamisme économique, agricole et associatif) ;
  - À améliorer les services et les équipements publics ;
  - À développer et renforcer l'attractivité de notre ville, à permettre des mobilités apaisées.
- La mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement voirie communale ainsi que la poursuite des études de l'aménagement et la sécurisation des routes de Saint-Clar et de Lamasquère.

La vigilance sur l'utilisation des deniers publics est plus que jamais renforcée en lien avec les incertitudes de reprise de l'économie et sur le maintien des dotations.

La priorité reste le déploiement des services publics continus, modernisés et adaptés aux besoins des citoyens usagers.

Les élus ainsi que l'ensemble des services municipaux sont mobilisés dans cette démarche pour partager avec nos administrés, la fierté d'un service public de qualité, et de proximité.